



# Projet d'établissement de l'École supérieure d'art d'Avignon

**Bilan 2021 – 2023**

**Projet 2024 – 2029**

Morgan Labar  
Directeur

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Présentation de l'école</b>	<b>4</b>
<b>Bilan 2021-2023. Restauration de l'offre d'enseignement supérieur et de la collégialité</b>	<b>5</b>
<i>Visibilité et attractivité : un renouveau</i>	6
<i>Gouvernance</i>	7
<i>Refonte des formats pédagogiques</i>	8
<i>Professionnalisation</i>	9
<i>Développement international</i>	10
<i>Ressources et équilibre budgétaire</i>	10
<i>Développement et structuration de la recherche</i>	12
<i>Politique sociale et vie étudiante</i>	12
<b>Recommandation du HCERES et axes stratégiques</b>	<b>14</b>
<i>Dossier</i>	14
<i>Recommandations</i>	15
<i>Axes stratégiques pour la période d'accréditation 2024-2029</i>	17
<b>Projet d'établissement 2024 – 2029</b>	<b>20</b>
<i>Accepter l'intranquillité</i>	21
<i>Défendre la fragilité, l'interdépendance, les communs</i>	21
<i>Voisiner, semer, planter, arroser (depuis la marge, s'ouvrir et se verdir)</i>	22
<i>Habiter l'école, tout en la traversant</i>	23
<i>Renforcer une pédagogie transversale (création et conservation-restauration)</i>	24
<i>Rappeler la singularité de l'offre en conservation-restauration</i>	26
<i>Développer une recherche située</i>	26
<i>Redire que l'hospitalité ne se conditionne pas</i>	30
<i>Poursuivre, dans un même mouvement, l'ancrage territorial et l'ouverture internationale</i>	31
<i>Conforter la professionnalisation</i>	31
<i>Consolider les ressources en dialogue avec les tutelles</i>	33
<i>Poursuivre une gouvernance transparente et collégiale</i>	33
<i>La transition écologique n'est pas un dîner de gala</i>	34
<i>Vers l'inclusion (et au-delà)</i>	34
<b>Conclusion</b>	<b>35</b>

# Introduction

Le projet d'établissement est précédé du bilan des deux années et demie qui viennent de s'écouler. **Ce bilan préfigure le projet tout autant qu'il est le projet**<sup>1</sup> : les orientations qui y sont énoncées sont la formalisation des expérimentations déjà amorcées, des réorganisations déjà opérées, des perspectives déjà ébauchées. Le projet 2024 – 2029 est ainsi la cristallisation de deux années et demie à habiter l'école ensemble, à débattre de positions divergentes et à élaborer des méthodes de travail collégiales. Deux années et demie où le passé de l'école, après avoir été tout d'abord ressassé, puis ensuite interrogé, a constitué le terreau pour l'invention de nouveaux formats, de nouveaux horizons, de nouvelles perspectives.

Les grandes lignes du projet d'établissement peuvent se résumer ainsi : l'ESAA doit continuer à cultiver des pédagogies critiques, à travailler la transversalité entre création et conservation-restauration et à affirmer que l'art, même lorsqu'il consiste en d'invisibles gestes, est une manière de se situer dans un monde en crise. À cette fin, le projet 2024 – 2029 interroge le terme *restauration* dans ses multiples acceptions : restauration d'œuvres, restauration d'écosystèmes, restauration de liens, y compris du lien social. On y fait le pari qu'aller se frotter à des notions connexes telles que le soin, l'attention, la maintenance ou l'entretien enrichit les formations et contribue à produire des communs et de l'émancipation. **On propose ainsi que les formes travaillées soient aussi, et surtout, des formes de vie.** On affirme également que restaurer une œuvre, c'est créer de nouveaux liens, de nouveaux attachements à cette œuvre ; c'est se demander pourquoi on la garde et pourquoi on la regarde, et ce que continuer à la garder et à la regarder nous enseigne.

Les principes et directions peuvent s'énoncer ainsi :

- Une école ouverte, qui déjoue les déterminismes sociaux comme les déterminismes raciaux, qui déjoue les binarités du genre comme celles de la pensée
- Structurer et développer la recherche
- Poursuivre la visibilité (et la lisibilité) de l'école sur son territoire (*Passe Murailles*), l'ouverture internationale et la professionnalisation
- Verdir les espaces, supprimer les parkings, débétonner (voisiner, semer, planter, arroser)
- Une école inclusive, où se développent des modalités d'attention différentes, ouverte à la neurodiversité et à l'écodiversité
- La transformation de l'ensemble des espaces de l'école considérée à elle seule comme un projet pédagogique

---

<sup>1</sup> L'exercice du projet d'établissement a cela de surprenant qu'on le demande à une seule personne, directrice, personnalisant ainsi ce qui ne peut être qu'une aventure collective, alors qu'il est, dans le même temps, attendu dès les premières lignes dudit projet que soit affirmé son caractère collégial – et cela fort légitimement. Depuis septembre 2021, la temporalité de l'institution a imposé *de faire plutôt que d'écrire*. Deux ans et demi ne furent pas de trop pour rêver une école avec l'ensemble des personnes qui la font vivre : étudiant·es, équipes enseignante, administrative et technique, tutelles, entre deux rapports d'évaluation à transmettre au HCERES.

# Présentation de l'école

## Présentation générale

L'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) d'enseignement supérieur, sous la tutelle de la ville d'Avignon et du ministère de la Culture. Elle dispose de deux sites situés extra-muros au sein de la ville d'Avignon : 500 chemin de Baigne-Pieds et 1 avenue de la Foire.

Depuis le processus de Bologne et l'uniformisation de l'enseignement supérieur européen, l'ESAA s'inscrit dans le système LMD. Elle forme des étudiant-es en vue de l'obtention de diplômes nationaux conférant les grades universitaires de Licence et de Master : Diplôme National d'Art (DNA) et du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option ART, mention « création » et mention « conservation-restauration de biens culturels ». L'ESAA fait partie des quatre formations françaises en conservation-restauration dont le diplôme habilite à intervenir sur les collections « Musées de France ». Cette double formation et l'importance accordée à la transversalité entre création et conservation-restauration confèrent à l'ESAA une place singulière dans le paysage européen des écoles d'art.

La **mention *conservation-restauration*** forme à la conservation et à la restauration d'objets composites et **s'attache en particulier aux œuvres issues du champ de l'art contemporain ainsi qu'aux objets dits « ethnographiques »**. Elle vise à faire état des problèmes matériels que posent les biens culturels et à étudier leurs vies immatérielles, leurs usages et de leurs fonctions, afin d'envisager des solutions de traitement ajustées aux contraintes, à la fois patrimoniales ou muséales, et déontologique. Ce cursus fait partie des quatre cursus nationaux de Conservation-Restauration habilités par la Direction des Musées de France.

La **mention *création*** est généraliste. Elle est fondée sur le dialogue et la confrontation avec des pratiques, des situations sensibles, des questionnements et des savoirs très différenciés. En s'appuyant sur un dialogue permanent entre la pratique et la théorie, elle doit permettre à chaque étudiant-e de mettre en place un dispositif de travail plastique et critique.

## Histoire

L'École des Beaux-Arts d'Avignon est fondée en 1801. Elle changera plusieurs fois de nom, de spécialités et de bâtiments. Installé dans l'ancien Hôtel de Sade, l'établissement est à l'origine dédié à l'apprentissage de l'art et de la création. En 1889, l'école s'établit rue des Lices, dans l'aile orientale de la Caserne des passagers. L'École des Beaux-Arts y restera un siècle, jusqu'à ce que le bâtiment de la rue des Lices soit vendu par la municipalité en 1997 et transformé en unités d'habitations privées. L'établissement, qui prend entre-temps le nom d'École supérieure d'art d'Avignon, est alors transféré dans l'Hôtel de Montfaucon, un hôtel particulier classé du XVIII<sup>e</sup> siècle situé au 7 de la rue Violette. La Collection Lambert, collection privée installée depuis 2000 dans le bâtiment adjacent, obtiendra de faire déménager l'École supérieure d'art d'Avignon en échange du don de la collection à l'État. L'École supérieure d'art d'Avignon doit chercher de nouveaux locaux et s'installe, en 2013, dans l'ancien Institut de soins infirmiers, un bâtiment de 1992 d'environ 2 000 m<sup>2</sup> implanté au sud d'Avignon.

Concernant l'évolution de l'offre de formation, c'est à partir de 1981 que s'aggrave à l'enseignement de l'art et la création, mission commune avec les autres écoles d'art publiques, une autre mission : l'enseignement de la restauration de la peinture de chevalet. Cette spécialité sera progressivement remplacée, à partir de la fin des années 90, par l'enseignement de la conservation-restauration appliqué au champ élargi de l'art contemporain et des artefacts dits « ethnographiques ».

En 2010, l'ESAA devient statutairement un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Cette évolution institutionnelle a conduit l'établissement à une plus grande autonomie, désormais sous la double tutelle de la Ville d'Avignon et du ministère de la Culture. À l'heure actuelle, le site de Baigne-pieds abrite les laboratoires-ateliers destinés à la conservation-restauration, l'administration, le laboratoire de photographie argentique, les salles informatiques, l'amphithéâtre ainsi que des salles pour certains enseignements théoriques et les ateliers d'éducation artistique et culturelle (EAC). L'ESAA occupe également une partie de l'ancien Palais de la Foire, situé dans le quartier de Champfleury, sur environ 700 m<sup>2</sup>. S'y trouvent les ateliers techniques (bois, métal, volume), des espaces d'enseignement et les ateliers individuels des étudiant-es en filière création.

Visite virtuelle : [Visite virtuelle | Ecole Supérieure d'Art d'Avignon \(esaavignon.eu\)](https://esaavignon.eu)

## Bilan 2021-2023. Restauration de l'offre d'enseignement supérieur et de la collégialité

En septembre 2021, l'ESAA était un établissement en situation de fragilité<sup>2</sup>. Depuis dix ans, des périodes de directions contestées ont alterné avec des périodes de vacances de direction ou d'administrations provisoires intervenant une demi-journée par semaine. Depuis une dizaine d'années, l'absence de gouvernance stable a fragilisé l'école en termes de gestion et de pédagogie, ce que la baisse de ressource au milieu des années 2010 a accentué.

L'école aurait pu fermer, en particulier lorsqu'elle tombait en 2016 à des effectifs de 70 étudiant-es. Dans ce contexte chaotique et violent (le déménagement forcé de la rue Violette reste un trauma), l'équipe pédagogique a tenu bon, avec des hauts et des bas, faisant *in fine* preuve d'une grande résilience, comme l'a souligné en 2023 le rapport d'évaluation de l'établissement par HCERES.

Il a fallu pour cela un important travail préalable de structuration du pôle administratif, entrepris depuis 2019 par l'actuelle administratrice, Raphaëlle Mancini. Cependant, le projet pédagogique présenté en 2019 n'avait ni convaincu le HCERES ni le CNESERAC. Le projet d'établissement 2019-2021 avait pour horizon la mise en place d'une école sans diplôme, dans laquelle l'éducation artistique et culturelle serait la priorité. Ce projet avait vraisemblablement pour raison la volonté de sortir des habitudes de séparation entre la recherche et l'enseignement à l'ESAA. Si l'impulsion originale semblait s'appuyer sur un juste constat, la solution proposée n'était en cohérence avec la mission d'enseignement supérieur d'une école supérieure d'art.

---

<sup>2</sup> Depuis le déménagement forcé de la rue Violette, l'ESAA a traversé une série de crises. Le choix politique qui présida à cet événement restera longtemps une source d'incompréhension, de malaise et de défiance. L'histoire appartient désormais au passé et l'ESAA se réinvente, tout en maintenant son attachement aux valeurs d'éducation, d'émancipation par l'art et de service public qui motivaient le rejet de ce déménagement et la violence du procédé.

En 2020, l'accréditation à délivrer les diplômes avait été donnée pour un an seulement, le temps pour un nouveau projet pédagogique de se mettre en place. Grace au travail concerté des équipes, un document présentant les activités pédagogiques en place a pu être rédigé et a permis d'obtenir l'accréditation pour 3 ans, de sorte que l'ESAA puisse rentrer dans la vague C d'évaluation du HCERES.

Depuis le changement de direction en septembre 2021, l'école se recentre sur ses missions d'enseignement supérieur et de recherche, et expérimente une politique d'EAC originale, impliquant les jeunes diplômé-es, travaillant depuis une situation géographique de marge, en périphérie des quartiers populaires eux-mêmes périphériques.

J'ai pris la direction de l'école avec la tâche de répondre à l'évaluation du HCERES pour la période 2016-2021, période troublée et pendant laquelle je n'étais pas en fonction. La constitution de l'imposant dossier et de ses annexes a accompagné, une année durant, l'équipe de direction et les équipes pédagogiques, alors qu'il fallait dans le même temps remettre l'école en marche, recentrer l'activité sur l'enseignement supérieur et proposer des formats en adéquation avec ses exigences. Un important travail collectif a été entrepris avec les équipes. Ce travail a conduit, dès la rentrée de septembre 2022, à une refonte de l'offre pédagogique appelée tant par la communauté étudiante que la communauté enseignante.

Si chronophage cette tâche fut-elle, elle eut néanmoins le mérite de pousser l'équipe en place à entreprendre un travail archéologique sur l'histoire de l'établissement alors que nombre d'archives étaient manquantes. Il a ainsi été possible de comprendre (ou à tout le moins d'émettre des hypothèses sur) les choix qui ont présidé à la gouvernance de l'établissement au cours de la période 2016-2021, ses réussites et ses échecs, de sorte à proposer un projet d'établissement (PE) à la fois ancré dans l'histoire de l'établissement et évitant les écueils passés.

Les éléments de la partie bilan sont les actions initiées et/ou abouties sur la période 2021 – 2023.

## Visibilité et attractivité : un renouveau

La ville d'Avignon, et plus largement le département du Vaucluse et la région PACA, situent l'école dans un contexte culturel particulièrement nourri. La ville d'Avignon attire internationalement et développe une importante activité touristique, en raison du Festival d'Avignon et de la richesse de son patrimoine, dont une grande partie est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO – ce qui ne doit cependant pas faire oublier le caractère populaire de la ville.

Dans un contexte aussi riche (cinq musées municipaux gratuits aux collections remarquables, trois musées privés dont la Collection Lambert labellisée « centre d'art » en 2022), les partenariats locaux jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement de l'école.

Le rapport 2023 du HCERES souligne, parmi les points positifs, « une poursuite de l'engagement des partenaires socio-culturels » ainsi que « en fin de période évaluée [2021], une dynamique favorable pour l'école et les formations, liée aux recrutements et à la cohérence du projet conduit par la nouvelle direction ». Parmi les exemples les plus saillants illustrant cette dynamique de partenariats et de rayonnement territorial retrouvée au cours de la période 2021-2023, on notera :

- **La visibilité de l'activité de l'ESAA dans la ville d'Avignon** avec le rendez-vous [« Passe-Murailles »](#), ayant drainé plus de 5 000 visiteurs entre le 1er et le 15 mars 2022 pour sa première édition. Depuis, *Passe-Murailles* est devenu un événement de la vie culturelle avignonnaise les deux premières semaines du mois de mars, consistant en expositions, conférences, projections et école hors-les-murs dans des lieux patrimoniaux mis à disposition par la Ville d'Avignon dans le cadre du dispositif Quartet+ (église des Célestins, église des

cordeliers, chapelle Saint-Michel), des musées municipaux (Musée du Petit Palais) et des institutions partenaires (Grenier à sel, cinéma Utopia, Maison Jean Vilar). Sont également à noter les partenariats et interventions tout au long de l'année, avec le musée Calvet notamment (chantiers-écoles, projet de valorisation de collections extra-occidentales), la maison Jean Vilar (chantiers-écoles, cabaret *Ubu Atomic*), la Collection Lambert (programme de conférences conjoint, organisation des DNSEP à la Collection, exposition des diplômé-es).

- **Partenariats renforcés à l'échelle régionale**, notamment au travers de la signature d'une convention de partenariat avec le FRAC Sud – cité de l'art contemporain, l'organisation de plusieurs chantiers-écoles, et un projet de colloque à venir, mais également avec des musées de la région (chantier-école au musée international de la parfumerie à Grasse).
- **Le renforcement des partenariats nationaux et internationaux pour la conservation-restauration**, avec l'emprunt d'œuvres pour les diplômés de DNA et DNSEP à des institutions nationales et internationales (musée du Quai Branly, musée ethnographique de Genève, musée du design à Bruxelles, MUCEM, Carré d'art de Nîmes, Centre National du Costume de scène à Moulins, etc.). À noter également que ces dynamiques partenariales sont renforcées par l'adhésion de l'ESAA à plusieurs réseaux professionnels, comme l'ICOM et la SFIIC.
- **La participation à des événements d'envergure nationale et internationale**, comme le Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau les 3, 4 et 5 juin 2022 ou, depuis juillet 2022, les journées en recherche-crédation coorganisée avec le laboratoire et programme doctoral SACRe (PSL Université) dans le cadre du Festival d'Avignon. S'ajoute à cela, depuis 2022, la réalisation de l'affiche du festival OFF par des étudiant-es de l'ESAA.

L'établissement est attractif en raison de sa localisation géographique (Région Sud), du caractère patrimonial de la ville et du rayonnement culturel du Festival d'Avignon, ainsi que de ses droits d'inscription peu onéreux, parmi les plus bas de France. **L'établissement favorise ainsi l'accès à l'enseignement supérieur d'étudiant-es issu-es de milieux modestes, à faible pouvoir d'achat et à faible capital culturel. L'ESAA remplit ainsi pleinement sa mission de service public, en rappelant son attachement à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur culture - un milieu par ailleurs fortement marqué par la reproduction sociale.**

## Gouvernance

L'organisation de la gouvernance s'appuie sur les [statuts de l'établissement](#) définis en 2010 et 2011 dans le cadre de la création de l'EPCC. Ces statuts permettent d'identifier les organes de gouvernance internes et leurs responsabilités. Toutes les catégories de personnels sont représentées dans les instances : [Conseil d'administration](#) et [Conseil Scientifique et Pédagogique](#).

En 2021, la question de la collégialité était une priorité. Elle était régulièrement pointée dans les différents dossiers d'évaluation de l'établissement a donc été traitée en redonnant une voix et un espace de travail à l'ensemble de la communauté. Cette nouvelle gouvernance plus collégiale a été un préalable la création d'un [Conseil de la Vie Étudiante \(CVE\)](#) en 2021.

L'ensemble des actes et échanges des instances (CA, CSP, CVE) sont accessibles sur le site de l'ESAA et témoignent d'une transparence dans l'activité de l'établissement et de son caractère ardent.

De nombreux temps d'échanges ont été organisés depuis 2021 en vue de la refonte de l'offre pédagogique et de la rédaction du projet d'établissement. S'ajoutent ainsi aux réunions des différentes instances (CSP, CA, CVE) des réunions pédagogiques plénières, des réunions des coordinateurs-trices d'années, des réunions mensuelles du pôle administratif et technique, des réunions avec les représentants étudiants, des réunions plénières (« assemblée générale de l'ESAA ») visant à une meilleure circulation de l'information et ménageant la possibilité de s'exprimer pour chacun-e.

Les différentes instances favorisent aujourd’hui la démocratie interne et la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l’établissement, comme peuvent en témoigner les ressources sur ces instances et les comptes-rendus accessibles sur le site internet de l’ESAA. Le dialogue social est désormais dynamique et l’organisation de travail sereine.

## Refonte des formats pédagogiques

La réorganisation des formats pédagogiques opérés à la rentrée 2022 a répondu, par anticipation, aux recommandations que le HCERES formule dans son rapport remis en 2023 : **la consolidation des fondamentaux dans les deux mentions** (voir [le livret des études](#)) ainsi que **la valorisation de la formation en conservation-restauration** et de sa singularité dans le cadre des quatre formations françaises d’enseignement supérieur (Institut national du patrimoine à Paris, Université Paris 1 et ESAD TALM – Tour).

### **Restructuration de la pédagogie : assise des fondamentaux, professionnalisation et transversalité réelle.**

L’organisation de la première année commune fait l’objet d’une attention toute particulière. Elle a été structurée, depuis la rentrée de 2022, en semaines thématiques, par médiums et techniques. Chacune des semaines comporte des temps d’ateliers sur plusieurs jours avec différents enseignant-es, ainsi que des contenus théoriques articulés autour de la pratique de la semaine. Par exemple, le bloc « dessin » a été conçu avec des cours d’histoire de l’art et de philosophie le prenant pour objet, un cours d’anthropologie sur les carnets de terrain, des ateliers de dessin numérique, de dessin d’après le modèle vivant, de croquade, de dessin performatif, un cours d’introduction à la conservation-restauration des œuvres graphiques, un atelier de fabrication de papier, un cours sur les propriétés physico-chimiques des encres, pastels et graphites, etc. Cette organisation permet un enseignement réellement transversal et la constitution d’une culture commune de fondamentaux bénéfique tant aux artistes en devenir qu’aux aspirant conservateurs-trices-restaurateurs-trices.

Les enseignements de l’histoire de l’art et de la philosophie sont directement imbriqués dans le programme de chaque semaine. L’anglais, l’anthropologie et la conservation-restauration sont parfois articulés aux semaines thématiques mais donnent également lieu à des cours hebdomadaires indépendants. Depuis la rentrée 2021, conformément aux recommandations du HCERES, **la première année est commune**. Elle ne distingue pas encore les étudiant-es qui se destinent à la mention conservation- restauration (CR) et ceux qui se destinent à la mention création.

La suite du cursus s’organise de la même manière, mais l’introduction aux techniques est remplacée en CR par l’approfondissement de l’étude des matériaux et la pratique de la CR et en Création par l’exploration de notions. La troisième année est organisée autour de projets spécifiques à chacune des mentions et des projets transversaux, donnant lieux à des restitutions.

Le second cycle est organisé autour des projets personnels plastiques et du mémoire, ainsi que d’ateliers d’écriture et de temps de présentation collective des travaux en cours (*à bâton rompu*) pour la mention création et autour de l’étude de l’objet de DNSEP pour la mention conservation-restauration. S’ajoutent les modules de professionnalisation, les rencontres avec des artistes et professionnels venant discuter des projets de diplôme, et de séminaires spécialisés et transversaux, ainsi que trois « semaines de la recherche ».

### **Clarification de l’offre pédagogique**

L’équilibre entre les deux mentions de l’ESAA est une préoccupation centrale, et leur complémentarité doit être évidente aux yeux des étudiant-e-s comme aux yeux des partenaires. Conformément aux recommandations du rapport HCERES, la spécialisation en CR de l’art contemporain et des objets dit « ethnographiques » a été mieux affichée sur les différents supports de



communication. Le [livret des études](#) <sup>3</sup> a fait l'objet d'un travail de simplification à la rentrée 2022 (réduction de moitié du nombre de pages). Il est désormais exclusivement en ligne pour des raisons d'éco-responsabilité. Pour en faciliter la lecture, un système de lien hypertexte renvoyant aux différentes pages et/ou enseignements a été mis en place.

**Depuis la rentrée 2023, le livret des études intègre les maquettes pédagogiques actualisées, présentées de manière claire pour les étudiant·es et conformes aux textes de cadrage ministériels.**

### **Diversification des pratiques pédagogiques**

L'organisation pédagogique de la formation s'articule autour de méthodes pédagogiques diversifiées : cours théoriques (cours magistraux et travaux dirigés) ; apprentissage technique (ateliers dessin, volume, vidéo, image, photo, web, performance matières et substances, approches de la CR) ; ateliers d'expérimentations plastiques ; projection et analyse de films ; visites de musées ; cycles de conférences ; expériences scientifiques en laboratoire d'analyses chimiques ; stages professionnels ; chantiers écoles ; suivis individualisés.

### **Dispositifs d'amélioration de la formation**

Le Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP), en activité depuis 2020, est en charge du perfectionnement des formations. Depuis septembre 2021, il est convoqué par la direction en moyenne quatre fois par an et peut l'être sur saisie de ses membres.

Le pilotage du coût des formations n'est quant à lui pas effectué. Ce point reste donc à améliorer, mais l'échelle de l'établissement et la faiblesse des effectifs ne permettent actuellement pas de s'y consacrer. Les réunions de coordination, les réunions pédagogiques plénières ainsi que les réunions du [Conseil Scientifique et Pédagogique](#) et du [Conseil de la Vie Etudiante](#) sont régulièrement consacrées à une auto-évaluation de l'offre de formation. Il serait nécessaire de définir et partager un protocole. Les réunions susnommées constituent des outils de pilotage permettant de faire évoluer l'offre de formation dans une démarche d'amélioration continue adaptée à l'échelle de l'établissement. Un outil permettant l'évaluation des enseignements par les étudiant·es est mis en place depuis l'année 2017, permettant l'amélioration continue de leur qualité didactique et pédagogique.

## **Professionnalisation**

Les partenariats locaux sont essentiels à la bonne marche de l'ESAA, notamment ceux déjà en place avec les musées municipaux, qui permettent aux étudiant·es une réelle immersion dans la pratique professionnelle. Les chantiers-écoles, les conventions de stages, les constats d'état d'œuvres des collections municipales sont investis avec la même énergie car c'est là, également, que les étudiant·e-s développent leur futur réseau professionnel.

Des stages sont obligatoires en 2<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année. Un dispositif de suivi et d'accompagnement été mis en place en 2023 avec des documents-cadres et une base de ressources [accessibles directement sur le site de l'école](#).

**L'orientation vers la conservation-restauration d'art contemporain s'est confirmée avec la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le FRAC Sud en 2023.** Des chantiers-écoles transversaux, menés conjointement par des conservateurices- restaurateurices et des artistes, ont été organisés sur la question de la documentation des œuvres en vue de leur conservation-restauration. Un important colloque est prévu en partenariat entre l'ESAA et le FRAC en décembre 2024 sur les

---

<sup>3</sup> Il est à noter que l'appellation « livret de l'étudiant » a été remplacée par « livret des études » en 2022 afin que ce document ne participe plus de structuration patriarcale de la langue française.

enjeux de collections, de réserve, de conservation et de restauration dans les FRAC 40 ans après leur création.

**Un module de professionnalisation de 6 x 6h est par ailleurs mis en place avec l'association Dos Mares**, basée à Marseille et spécialisée dans l'accompagnement fiscal, comptable et juridique des artistes. **Depuis 2021, l'ESAA est soutenue par la DRAC dans le cadre des dispositifs Culture pro et Rouvrir le Monde** pour mettre en place des actions d'insertion dans le cadre de la formation et post-formation.

Le taux d'insertion professionnelle des étudiant-es en conservation-restauration est de 91%. Pour les étudiant-es en création, des partenariats privilégiés sont mis en place avec les institutions du territoire, en particulier la Collection Lambert. L'ESAA favorise l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômées en leur confiant l'organisation de ses ateliers d'éducation artistique et culturelle depuis la rentrée 2022, en partenariat avec les actrices culturelles du territoire (scène conventionnée Le Totem, centres sociaux, Festival d'Avignon, Festival *C'est pas du luxe*, etc.).

L'ESAA participe activement au dispositif ROUVRIRE LE MONDE et accompagne ainsi ses diplômé-es dans leur insertion professionnelle, au moyen de ces résidences financées de 1 à 3 semaines dans une structure sociale ou culturelle du territoire.

Statistiques d'insertion professionnelle sur la période 2020-2023 :

CR : 90.9 % (10 sur 11 répondant.es)

Création : 83.3 % (10 sur 12 répondant.es)

## Développement international

Depuis 2019, un travail de définition de stratégie internationale a de nouveau été enclenché notamment en candidatant à l'obtention de la charte Erasmus +, perdue en 2018 et réactivée en 2021. L'ESAA s'est appuyée sur ses partenariats historiques pour renouer les conventions bilatérales actuellement en cours depuis 2021. La liste figure sur le [site internet de l'ESAA](#).

De nouveaux partenariats ont été établis avec la Chine, avec la signature d'un *learning agreement* visant à faciliter la mobilité étudiante et enseignante entre la Guangzhou Fine Arts Academy (GAFA) et l'ESAA. D'autres partenariats sont en cours de formalisation, avec le Japon (Université de Musashino) et avec des communautés autochtones au Brésil (notamment université des savoirs autochtones du peuple Surui).

Depuis 2021, des étudiant-es de l'ESAA ont pu postuler au projet MIRAMAR dont l'ESAA est partie prenante (cf. annexe 1.14.1). MIRAMAR est un réseau méditerranéen d'acteurs académiques, artistiques et culturels qui vise à soutenir le développement professionnel des jeunes artistes et travailleur-euse-s de l'art, et à créer des opportunités d'échanges culturels basés sur la solidarité, la réciprocité et l'hospitalité. Le réseau a ainsi identifié des structures partenaires dans plusieurs pays – Chypre, Égypte, Grèce, Italie et au Maroc – avec lesquels des programmes de résidence à destination des alumni du réseau sont développés dès 2022.

## Ressources et équilibre budgétaire

### Budget

L'ESAA a mis en place en 2021 des lignes directrices de gestion formalisées et transmises à l'ensemble des salariés, ainsi qu'un rapport social unique (RSU). Le RSU est présenté chaque année au Conseil d'administration et permet un débat sur la politique RH de l'établissement. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, est analysé le poids de la masse salariale dans le budget de

fonctionnement et les incidences du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le budget de l'ESAA est limité et consacré essentiellement à la masse salariale de l'école. Depuis 2021, l'établissement mène une politique de développement des ressources propres, de plusieurs types : subventions, augmentation des droits d'inscriptions (jusqu'alors les plus bas de France), mais également partenariats avec des entreprises (ex : en 2023, partenariat en nature de Châteauneuf du Pape). Le renforcement de partenariats existants et la mise en place de nouvelles coopérations ont également permis aussi de mener de nouveaux projets dans ce cadre budgétaire restreint. Les candidatures à des appels à projets en collaboration avec d'autres institutions ne relevant pas de la culture seront poursuivies, comme le projet du dispositif Culture/Justice dont l'ESAA a été lauréate en 2022 pour développer un travail de fond avec la Maison Centrale d'Arles.

On note donc les éléments suivants :

- soutien de la DRAC aux projets pédagogiques et scientifiques
- dynamique de réponse à des appels à projets
- hausse des frais d'inscription pour les étudiant-es non-boursiers

Il est à noter que la Ville d'Avignon maintient son budget à l'identique depuis 2017. L'inflation, l'augmentation du point d'indice et du coût des fluides ont partiellement compensées par l'État en 2023, de manière exceptionnelle. Le rééquilibrage des postes de recettes et de dépenses de l'établissement est atteint depuis 2022, au prix d'une logique d'économie permanente.

### **Communication**

Un travail de structuration et d'organisation s'est mis en place en ciblant les actions prioritaires pour rendre plus lisible l'activité de l'établissement. Les actions sont menées à budget constant et modeste. Elles ne permettent pas des actions de diffusion de grande ampleur (publications dans la presse, participation à des salons, etc.). L'ESAA est cependant présente dans la presse locale (la *Provence*, le *Dauphiné*, *France Bleue*, etc.). La visibilité de l'établissement a ainsi fortement augmenté.

La gestion des outils de communication existants est optimisée. L'utilisation quotidienne du site internet et des réseaux sociaux ([Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)) permet depuis cette période de rendre lisible l'activité de l'ESAA. Il est ainsi noté une augmentation de la fréquentation de ces réseaux par le grand public et la communauté de l'ESAA (4753 followers sur la page Facebook au 31 mai 2022 ; 768 abonnés Instagram au 31 mai 2022 ; 232 abonné-es au 31 mai 2022). Le site internet de l'établissement enregistrait 48.000 visiteurs fin 2018 ; il en cumule plus de 375.000 au 31 mai 2022 (statistique provenant de l'hébergeur Ionos 1and1).

### **Locaux**

L'établissement ne s'appuie pas sur une planification immobilière de moyen ou de long terme, en raison des baux précaires d'occupation des sites. Une demande a été faite à la Ville d'Avignon de contractualiser sur des baux pluriannuels. Cette demande est actuellement en instance de réponse. Il n'existe en conséquence, pour le moment, aucune structuration de programmation pluriannuelle d'investissement, à laquelle les partenaires pourraient être associés.

Les locaux actuellement occupés par l'ESAA n'étaient originellement pas destinés à servir d'école d'art. L'établissement s'y adapte dans la mesure de ses capacités. Le rapport d'évaluation HCERES 2021 pointe la nécessité pour l'établissement d'un espace dédié aux ateliers de création pour les étudiant-es de première année, ce qui n'a pu être trouvé. Le rapport pointe également la nécessité d'une galerie d'exposition en centre-ville. Dans l'attente d'une proposition satisfaisante, l'établissement a contractualisé en 2021 avec la galerie associative Arts up, disposant d'un local de 20m<sup>2</sup> en centre-ville, situé au 10 rue du Chapeau Rouge. La galerie ayant fermé, la direction poursuit sa démarche de recherche de locaux conformément aux recommandations du HCERES, afin de trouver des locaux en centre-ville ou en proximité du centre-ville (300m<sup>2</sup>) qui permettraient de mener la politique d'exposition attendue d'une école supérieure d'art.

## Développement et structuration de la recherche

Depuis 2021, l'ESAA a organisé plusieurs manifestations scientifiques, parfois en collaboration avec des centres de recherche et des laboratoires universitaires. Ces événements comprennent des aspects de recherche en art, en sciences expérimentales et en sciences humaines et sociales. Ils se situent à la croisée de problématiques de conservation-restauration et de création.

### *Journées d'étude :*

- « **L'enquête en conservation-restauration** », le 27 avril 2022 dans laquelle intervenaient Stéphanie Elarbi (musée du Quai Branly – Jacques Chirac), Marion Bertin (Avignon Université), Bernard Müller (ESAA/EHESS), Zoë Renaudie (LUMA Arles) et Gaspard Salatko (Fondation des Sciences du Patrimoine).
- « **Conservation-restauration des collections dites 'ethnographiques'. État des lieux** », le 23 janvier 2024, avec Camille Benecchi, conservatrice-restauratrice d'objets ethnographiques, enseignante à l'ESAA, Isabel Garcia Gomez, conservatrice-restauratrice, Musée d'ethnographie de Genève ; Lucie Monot, conservatrice-restauratrice, Musée d'ethnographie de Genève ; Louis Fagbohoun, enseignant-chercheur, Université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (UNSTIM), Abomey, Bénin ; Camille Romeggio, conservatrice-restauratrice d'objets ethnographiques et d'œuvres peintes ; Lilianne Feza Tshikuta, conservatrice-restauratrice bois et matériaux organiques ; Karym Fall, conservateur, Musée du CRDS St Louis, Sénégal ; Manon Raynaud, conservatrice-restauratrice d'objets ethnographiques

### *Séminaires :*

- « Conserver l'exposition », séminaire organisé en 2022 – 2023 en partenariat avec Avignon Université organisé par Zoë Renaudie et Marion Bertin.  
Comité scientifique : Marion Bertin (ATER en muséologie, Avignon Université et Centre Norbert Elias) ; Zoë Renaudie (chargées de conservation, LUMA Arles et Enseignante invitée, ESAA) ; Morgan Labar (ESAA) ; Camille Béguin (Post-doctorante à l'Université Côte-d'Azur, SIC.Lab Méditerranée) ; Lise Renaud (Maîtresse de conférences en SIC, Avignon Université et Centre Norbert Elias).
- « Objets contagieux », 2023 – 2024, séminaire (École supérieure d'art d'Avignon) et journée d'études (Sorbonne Université). Organisation et responsabilité scientifique : Alexis Anne-Braun (École Normale Supérieure, ENS-PSL), Julie Cheminaud (Sorbonne Université, UR3552, Centre Victor Basch) et Morgan Labar (ESAA ; membre associé EA 7410 SACRe et UMR 7172 Thalim).

*Rencontres en recherche-crédation ESAA / SACRe EA 7410 (PSL Université) à l'invitation du Festival d'Avignon :*

- [Re/présenter. Formes contemporaines du reenactment](#) du 18 au 21 juillet 2022
- [Prendre soin des choses et des paysages](#), 18 et 19 juillet 2023
- [Savoirs situés / publics éloignés](#), 16 et 17 juillet 2024

## Politique sociale et vie étudiante

La politique sociale de l'ESAA est un ensemble de mesures prises par l'autorité territoriale

pour assurer les droits sociaux des étudiant·es. Ces mesures ont pour but d'améliorer les conditions de vie des individus. La politique sociale est définie par un ensemble d'actions mises en œuvre progressivement par l'ESAA pour parvenir à transformer les conditions de vie des étudiant·es.

Des actions en matière de tarifs : les frais d'inscription sont adaptés aux conditions de ressources. Les frais d'inscription sont arrêtés par le Conseil d'administration de l'ESAA. Ils s'élèvent à 400€ par année scolaire (300€ pour les boursiers sociaux). Ils permettent aux jeunes à revenu modeste d'accéder à l'enseignement supérieur. Ils constituent parmi les tarifs les plus bas de France, ce qui permet aussi à des étudiant·e·s d'autres continents que le continent européen d'accéder à l'ESAA (cf. tableau des tarifs des écoles d'art de France). Ces frais peuvent être pris en charge dans le cadre des inscriptions Campus Art ou dans le cadre des boursiers à l'échelon 0 bis.

Ayant le statut d'étudiant·e au même titre que les étudiant·es inscrits à l'Université, les élèves des écoles supérieures d'art qui dépendent du ministère de la Culture peuvent bénéficier de bourses en fonction des revenus de leurs parents. Les critères d'attribution et les montants de ces bourses sont les mêmes que ceux appliqués aux étudiant·e·s des universités.

Il convient de rappeler que les écoles supérieures d'art territoriales, réunies au sein de l'Andéa, attirent depuis des années l'attention des services du ministère sur le fait que les boursiers sur critères sociaux doivent s'acquitter de la totalité des frais d'inscription au même titre que les autres étudiant·es. La motion du 7 novembre 2019 du CNESERAC demandant l'ajout par le ministère de la Culture de critères complémentaires d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Culture indique comme critère n°4 que « l'établissement met en œuvre une politique tarifaire sociale ». Ce point se termine par la précision suivante : « Les établissements ne relevant pas directement de l'arrêté annuel du ministère de la Culture relatif aux montants des divers droits de concours et de scolarité, s'efforcent néanmoins de proposer de tels tarifs accessibles et de prendre en compte les conditions de ressources des étudiants, en particulier en proposant l'exonération de ces droits aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux du ministère de la Culture ». Dans les écoles nationales, qui bénéficient de budgets de fonctionnement spécifiques et de conditions matérielles d'apprentissage adaptées, les étudiant·es boursiers sont exemptés de droits de scolarité. Dans les écoles territoriales, où le recrutement social est plus divers (en moyenne 40% de boursiers sur critères sociaux), les étudiant·es ne sont pas exemptés de droits de scolarité. Il se crée alors une rupture d'égalité selon les choix d'orientation des étudiant·es. L'exonération est vivement souhaitée dans les écoles, ce qui permettrait de mettre en œuvre une vraie politique sociale. Nous sommes d'ailleurs invités par le CNESERAC à la mettre en place.

Si une mesure d'exonération des droits de scolarité était adoptée par un Conseil d'administration, il faudrait la compenser financièrement, car elle grèverait de manière substantielle le budget de l'établissement. L'ESAA a ainsi, aux côtés des autres écoles territoriales, sollicité l'accompagnement du ministère de la Culture sur la question de l'exonération des frais de scolarité pour les boursier·es sur critères sociaux, dans la perspective du maintien de sa mission de service public – **le recrutement social des étudiant·es des écoles territoriales le prouve : elles sont des lieux privilégiés pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.**

Participation de l'établissement aux frais de matériel étudiant : dans le cadre de leur formation, les étudiant·es sont amené·es à fournir un certain nombre de matériels notamment pour les travaux pratiques en atelier et en laboratoire de conservation-restauration. En juin 2020, le Conseil d'administration a souhaité apporter son aide à la communauté étudiante en délibérant sur le financement partiel des équipements de protection individuelle. Les prix et les équipements sont réévaluables chaque année en fonction des fournisseurs et des différents ateliers proposés par l'ESAA. L'établissement supporte 50% de charge des équipements de protection individuelle (EPI). Les 50% restants sont à la charge des étudiant·es et sont payés en début de cycle scolaire sur la base de référence fixée par délibération.

Financement des impressions : l'ESAA supporte chaque année la prise en charge financière des photocopies et impressions faites par les étudiant·es dans le cadre de leurs travaux d'étude (cours,

workshops, ateliers, mémoires). L'école utilise beaucoup le papier comme support et médium, ce qui résulte en une charge financière importante. Malgré un contexte budgétaire très contraint, l'établissement a maintenu ce dispositif.

Participation aux frais de diplômes : par délibération du 2 mai 2018, le Conseil d'administration a validé le principe que l'établissement affecte chaque année un budget pour permettre aux étudiants de 3<sup>e</sup> année et 5<sup>e</sup> année de représenter leurs diplômes, DNA et DNSEP, dans les meilleures conditions possibles. Les étudiant-es peuvent ainsi obtenir une aide individuelle pour financer les dépenses liées à leurs diplômes. Chaque année, dans le cadre du budget prévisionnel, l'ESAA fixe le montant global plafonné pour financer ces dépenses. Il n'est pas possible de dépasser l'enveloppe financière annuelle. Le versement est conditionné à la définition d'un projet structuré validé par l'enseignant directeur de projet et validé par le chef d'établissement. Ce projet doit être validé sur la base d'une fiche projet qui doit être transmise à la direction de l'établissement avant le 28 février de chaque année. Le directeur valide l'opportunité de la dépense et le montant alloué par l'ESAA pour la financer. L'aide est plafonnée à 180€ pour les DNA et à 250€ pour les DNSEP.

Permanence de pair-aidance : depuis la rentrée 2023, un pair-aidant de l'association Preuve, en lien avec le Conseil Local de Santé Mentale et le Centre Hospitalier de Montfavet, assure une permanence ½ journée par mois.

Cellule d'écoute psychologique accessible à tous et gratuite, ½ journée par mois, financée par l'établissement.

Depuis 2021, une attention particulière a été portée aux conditions de vie étudiante, dont témoignent les éléments suivants :

- l'ESAA reverse la CVEC aux deux associations étudiantes en soutenant les projets d'amélioration de vie dans ses espaces (restauration, etc.) ;
- **l'ESAA a contractualisé avec la CPAM pour la question de l'accès aux soins ;**
- l'ESAA soutient l'épicerie sèche mis à disposition des étudiants les plus précaires ;
- l'ESAA finance des postes d'étudiants tuteurs pour accompagner chaque année tout nouvel arrivant-e ;
- l'ESAA finance des actions de formation aux premiers secours et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les discriminations ;
- l'ESAA met en relation les étudiants avec le monde socio-économique (stages, emploi, appel à candidatures, etc.) chaque mois.

## Recommandation du HCERES et axes stratégiques

### Dossier

L'élaboration du rapport HCERES a été un exercice acrobatique. Les crises de gouvernances, la force des habitudes, la pandémie mondiale, la perte de données avec le départ de la direction 2018-2021, n'ont pas constitué un contexte propice à l'auto-évaluation, la période dédiée à la mise en place de l'auto-évaluation des établissements de la vague C, dont l'ESAA fait partie, correspond exactement à la première année de prise de poste d'une nouvelle direction pour l'établissement. **D'octobre 2021 à juin 2022, l'urgence pour un établissement de petite taille, en reconstruction,**

aux moyens financiers contraints et aux équipes limitées, ne pouvait aller qu'à la continuité pédagogique : notre mission première demeure la formation des étudiant·es.

En sus de la formation et de l'accompagnement des étudiant·es aux diplômes, les priorités sont donc allées à la réflexion sur la restructuration de l'offre de formation pour la rentrée 2022-2023, au renforcement du dialogue social, à la favorisation du bien-être au travail, à l'instauration d'un climat de confiance et d'une culture de travail commune.

C'est dans ce contexte de nécessaires équilibres entre le dialogue social, l'instauration d'exigences nouvelles dans les cursus et la refonte de l'offre pédagogique qu'ont été recueillis les avis, suggestions et positions en vue de l'élaboration du présent projet d'établissement. La méthode de travail a été la suivante : mise en place d'ateliers collaboratifs et réunions de travail institutionnelles (CSP, CVE, réunions pédagogiques plénières).

En juillet 2021, en renouvelant l'accréditation de l'établissement en vue de la délivrance des DNA et DNSEP conférant les grades universitaires de licence et de master, la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), sur avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche artistiques et culturels (CNESERAC), faisait à l'établissement les recommandations suivantes :

- Poursuivre la structuration de la gouvernance
- Assurer les fondamentaux
- Conforter et valoriser la formation en conservation-restauration
- Améliorer l'attractivité de la formation
- Structurer la recherche
- Rééquilibrer les postes de dépense sur de nouveaux projets

La dynamique enclenchée depuis septembre 2021, qui s'appuie sur la structuration de l'administration depuis 2019, témoigne de la capacité de résilience de l'établissement. Cette structuration administrative a été le terreau sur lequel s'est développée la dynamique nouvelle de partenariats renoués et désormais vivants, de visibilité accrue, de renouvellement de l'offre de formation, du projet et des équipes. Grâce à la formalisation de procédures internes, ce travail se poursuit.

Il est important de pointer les bénéfices pour l'établissement de ce travail d'auto-évaluation. Ce travail a permis :

- La centralisation et la reconstitution des archives de l'établissement, jusqu'alors lacunaires
- La mise en place de méthodes de travail collégiales et concertées
- Un bilan de la période 2016-2021 nécessaire à la nouvelle direction pour l'orientation du projet d'établissement à venir.

## Recommandations

Le rapport d'auto-évaluation et/ou le rapport d'évaluation du HCERES indiquent les **points positifs** suivants :

- Une structuration administrative et financière remise à niveau depuis 2019.
- Une équipe résiliente et qui a su accompagner les étudiant·es jusqu'aux diplômes.
- Une poursuite de l'engagement des partenaires socio-culturels.
- En fin de période évaluée, une dynamique favorable pour l'école et les formations, liée aux recrutements et à la cohérence du projet conduit par la nouvelle direction.
- Une spécificité en art contemporain et en ethnographie pour le DNSEP mention Conservation-restauration.
- Une évolution de la formation par projet depuis la nouvelle direction.
- De bons taux de réussite aux diplômes.

- Des workshops et chantiers-écoles communs aux deux mentions.
- La transversalité du DNA avec une première année commune et la poursuite d'enseignements théoriques communs en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> années.
- L'arrivée d'une nouvelle direction qui a permis de redéfinir la pédagogie par projet à partir de 2021.
- Le recrutement de nouveaux enseignant-es en conservation-restauration.

**Les faiblesses identifiées sont :**

- Faiblesse des stages, des chantiers-écoles, de l'encadrement dans les deux mentions et contenu insuffisamment professionnalisant.
- Données chiffrées sur l'insertion professionnelle peu lisibles, incomplètes et peu utilisables.
- Transversalité abandonnée dès la 2<sup>e</sup> année.
- Abandon de la recherche.
- Sous-équipement en matériels spécifiques et techniques dans les ateliers, des bâtiments mal adaptés.
- Faiblesse des mobilités internationales des étudiant-es et des enseignant-es comme des partenariats.
- Absence de plans pluriannuels d'investissements et de visibilité à moyen terme.
- En conservation-restauration, un éclectisme des sujets d'étude avec des spécificités pour lesquelles l'ÉSAA ne dispose pas de spécialistes requis.

**Les recommandations sont les suivantes :**

- Reconstruire une stratégie de recherche en lien avec le nouveau projet et veiller à la soutenabilité budgétaire du futur projet de recherche et à sa qualité, notamment par le recours à des personnalités reconnues pour leurs compétences théoriques en art contemporain au service des deux mentions.
- Redévelopper le système des mobilités internationales (partenariats, aides, support administratif).
- Renforcer la capacité des enseignements techniques et les développer.
- S'assurer de la visibilité budgétaire à moyen terme (trois ans) pour ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement, par la signature d'une convention avec les deux collectivités publiques (Avignon et DRAC).
- Augmenter la durée des stages et des enseignements professionnels, veiller à leur qualité par rapport au domaine de mention spécifique, préciser et mieux définir les objectifs des stages, et améliorer leur suivi et leur évaluation.
- Recentrer les choix de sujets et d'étude sur les spécificités de la formation et les compétences des enseignants.
- Préciser le fonctionnement de l'interdisciplinarité entre les deux mentions de la formation.
- Réorienter les chantiers écoles dans des domaines de professionnalisation des deux mentions.
- Améliorer la préparation à l'insertion professionnelle en renforçant le module de professionnalisation.

On constate que le projet mis en œuvre depuis 2021 répond déjà en partie aux recommandations formulées par le HCERES.



## Axes stratégiques pour la période d'accréditation 2024-2029

Le projet d'établissement 2024 – 2029 s'inscrit donc dans le prolongement des dynamiques engagées. Les axes stratégiques qui ont été proposés dans le cadre de la procédure d'accréditation sont les suivants :

- Structurer la démarche qualité pédagogique
- Renforcer l'insertion professionnelle
- Structurer la politique en matière de recherche
- Renforcer les dynamiques internationales
- Mettre en synergie et rendre plus transversales les offres de formation des deux mentions

### 1. Afin structurer la démarche qualité pédagogique, l'ESAA propose la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

- Mettre en place une évaluation des formations
- Adapter l'outil d'enquête (questionnaire) aux nouvelles méthodes pédagogiques transversales mises en place depuis la rentrée de 2022.
- Sensibiliser les étudiant-es aux enjeux de l'évaluation
- Impliquer d'avantage l'équipe pédagogique dans le processus de l'évaluation (élaboration du questionnaire, explication des enjeux de l'évaluation aux étudiant-es, faire un retour aux étudiant-es des résultats de l'évaluation).

### 2. Renforcement de l'insertion professionnelle

55 diplômé-es depuis 2016 du DNSEP (avec 39 % de réponses au questionnaire d'insertion). 71 % des étudiant-ets de la mention création sont en activité trois ans après leur diplôme, et près de 80 % pour la mention conservation-restauration, ces derniers l'étant tous dans leur domaine de formation. Il est à noter le peu de fiabilité d'un taux d'insertion professionnelle à 3 ans (il faut en moyenne 10 ans après l'obtention du diplôme pour s'établir comme artiste et jouir d'une reconnaissance suffisante pour en vivre) et la nécessité d'enquête réalisée par des professionnels. Pour suivre les actions dédiées à l'insertion, il est proposé d'identifier des indicateurs spécifiques pendant la formation et au sortir de la formation.

En sus des cours d'ateliers et de théorie, les étudiant-es de l'ESAA ont obligation d'effectuer des périodes de stage en 2<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année dans les domaines sectoriels de leur formation (CR ou milieu de l'art). L'appui de personnes ressources externes (associations expertes type Dos Mares pour la création ou la FFCR pour la conservation-restauration) enrichit l'accompagnement des étudiant-es dans leur parcours d'insertion. Des chantiers-école en institutions muséales font partie de l'offre de formation en CR dès la 2<sup>e</sup> année. Afin de rendre plus lisible ce travail, le livret des études sera plus détaillé sur les modalités d'accompagnement à l'insertion pour les DNA et les DNSEP. Seront communiquées davantage sur les réseaux de l'ESAA l'ensemble des actions dédiées à l'insertion professionnelle (conférence, partenariats, chantiers, etc.) portées par l'ESAA<sup>4</sup>.

### 3. Assurer la soutenabilité budgétaire et financière de l'établissement

Depuis 2019, le Conseil d'administration échange et définit une stratégie financière permettant à l'ESAA d'assurer sa soutenabilité financière. Cette stratégie s'appuie sur la gestion des dépenses et sur le développement des recettes. Elle est rappelée à chaque débat d'orientation budgétaire et contrôlée par les membres du [Conseil d'administration](#).

---

<sup>4</sup> Il est à noter que la question de l'insertion intègre des facteurs exogènes à la formation délivrée : spatiaux, économiques, temporels, voire familiaux. Une étude plus large que la simple échelle de l'ESAA (étude au niveau de la Région par exemple, ou étude nationale portée par les services du ministère) aiderait les écoles de taille moyenne à avancer sur cette question. C'est une demande formulée à plusieurs reprises par le réseau l'École(s) du Sud ainsi que par l'ANdEA.

Objectif : rechercher l'efficacité de la dépense publique	Objectif : développer les recettes hors subventions des deux tutelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• interroger les contrats et mettre en place des benchmarks avant toute procédure de commande publique ;</li> <li>• mettre en place la législation relative au réemploi en matière de commande publique ;</li> <li>• mettre en place un contrôle managérial d'engagement juridique ;</li> <li>• interroger l'organigramme et l'organisation à chaque départ (mobilité, retraite, etc.) en privilégiant des redéploiements RH ;</li> <li>• supprimer les dépenses inutiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• développer les subventionnements sur projet ;</li> <li>• développer les recettes liées aux droits d'inscriptions pour l'enseignement supérieur et pour l'EAC ;</li> <li>• adopter une politique offensive en matière de taxe d'apprentissage ;</li> <li>• développer une politique de financement pour la recherche ;</li> <li>• rechercher des mécénats ;</li> <li>• développer les mises à disposition payantes des locaux.</li> </ul>

Afin de s'assurer des avancées de cette politique, deux indicateurs ont été mis en place : le taux de ressources propres (droits d'inscriptions, location espaces, produits exceptionnels, subventions sur projets) et le nombre d'actions de recherche de financements hors État et collectivités publiques (mécénats en nature ou en compétences, TA, dons).

#### 4. Structurer la politique en matière de recherche

La recherche à l'ESAA est en cours de structuration. Un projet d'unité de recherche dans lequel se déploieront les programmes détaillés dans le dossier d'accréditation sera présenté en 2023. Ces différentes recherches seront nourries par les ARC, la semaine de la recherche programmée en mai 2023, les séminaires transversaux, le partenariat avec le laboratoire SACRe et le Festival d'Avignon renouvelé en 2023 ou encore le séminaire « objets contagieux » en partenariat avec l'ENS (Ulm) et Sorbonne Université.

On a choisi pour indicateur le nombre de produits de la recherche en art (conformément au guide des produits de la recherche en art du HCERES), le nombre de séminaires, journée d'étude ou colloque ainsi que le nombre de chercheuses extérieures intervenant dans la formation (y compris séminaires et journées d'études). L'activité de recherche ayant été mise à l'arrêt à partir de 2019, elle n'a pu reprendre que ponctuellement depuis 2021, d'où la nécessité d'une nouvelle structuration travaillée actuellement.

#### 5. Renforcer les dynamiques internationales

L'ESAA est titulaire de la charte Erasmus + et entretient un partenariat avec huit établissements étrangers. Un hiatus entre 2017 et 2020 appelle une remise en action de l'ouverture à l'international. Celle-ci s'orientera en fonction des axes de développement du nouveau projet d'établissement, comme le préconise le comité d'évaluation. Deux leviers sont à disposition : le premier est le renforcement de la mobilité qui passera par une mise à profit des opportunités offertes par le dispositif Erasmus, actuellement sous-exploité et par le programme régional d'aide à la mobilité étudiante (PRAME). Nous prendrons pour indicateur de performance de cet objectif le taux d'étudiant-es de 4<sup>e</sup> année effectuant un séjour à l'étranger. Le second est le développement des actions de partenariat à l'étranger, largement conditionné par les activités des différents projets de recherche. Pour celui-ci, le nombre d'initiatives mises en place tiendra lieu d'indicateur.

#### 6. Mettre en synergie et rendre plus transversales les offres de formation des deux mentions.

L'un des principaux atouts de l'ESAA réside dans son offre d'un double cursus en création et en conservation-restauration. Cependant, ces deux formations restent trop dissociées, notamment en second cycle. Nous nous fixons pour objectif de les amener à s'enrichir mutuellement, d'accord avec le

diagnostic du HCERES qui « recommande de reprendre une réflexion approfondie et collégiale sur les questions de transversalité et d'interdisciplinarité ». Nous avons identifié trois leviers d'action :

- la mise en place d'une offre de cours qui, tout en relevant de l'un des deux champs, s'adresseront à l'ensemble de la communauté étudiante ;
- la mise en place d'une offre de projets proprement transversaux ;
- l'approfondissement d'un terrain réflexif commun à travers le développement de la recherche.

# Projet d'établissement 2024 – 2029

À la rentrée du cycle 2023 – 2024, l'ESAA poursuivait ses transformations et continuait de réinventer ses formats pédagogiques, ses pratiques, ses espaces et la manière de les habiter. Le projet d'établissement 2024 – 2029 s'origine dans la conviction que la double formation en art et en conservation-restauration est une chance, qu'elle fait l'identité de l'école, et que l'importance accordée à la transversalité entre ces deux mentions confère à l'ESAA une place singulière dans le paysage européen des écoles d'art. C'est cette singularité que le projet d'établissement entend cultiver, en gravitant autour des notions de soin, d'interdépendance, d'entretien et d'attention, de sorte à ouvrir tant la création que la conservation-restauration à des manières de sentir et de penser non-hégémoniques, non-extractivistes, attentives à l'ensemble du vivant et du non-vivant, par-delà les discriminations de genre, de race, de classe ou de capacité, mais également par-delà les discrimination d'espèces et l'exceptionnalisme humain aux conséquences écocidaires. Nous voulons dessiner des futurs désirables dans un monde en crise.

Nos pratiques s'ancrent dans la précarité de nos conditions de travail – les locaux, les moyens fragiles de l'ensemble des écoles supérieures d'art, qui luttent aujourd'hui par la défense d'un modèle unique dans le monde et d'un maillage du territoire avec des établissements ouverts à toutes les différences. L'ESAA est à la fois un lieu d'expérimentation et un véritable espace de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, et ce projet le défend.

Il s'enracine dans la conviction que dans l'art et la culture s'élaborent des manières d'habiter le monde qui déjouent les déterminismes sociaux, interrogent les inégalités économiques et aident à penser la crise globale, migratoire et environnementale.

Le projet se décline en plusieurs entrées. Certaines donnent un ton, d'autres ouvrent des pistes, d'autres encore énoncent des convictions et la manière de les faire exister. Certaines posent des questions, d'autres proposent des solutions à mettre en œuvre. Il s'inscrit dans la continuité directe des actions engagées depuis 2021. Il s'appuie sur un travail de concertation continu.

- Accepter l'intranquillité
- Défendre la fragilité, l'interdépendance, les communs
- Voisiner, semer, planter, arroser (depuis la marge, s'ouvrir et se végétaliser)
- Habiter l'école, tout en la traversant
- Renforcer une pédagogie transversale (création et conservation-restauration)
- Rappeler la singularité de la conservation-restauration à l'ESAA
- Développer une recherche située
- Redire que l'hospitalité ne se conditionne pas
- Poursuivre, dans un même mouvement, l'ancrage territorial et l'ouverture internationale
- Conforter la professionnalisation
- Consolider les ressources en dialogue avec les tutelles
- Maintenir une gouvernance transparente et collégiale
- La transition écologique n'est pas un dîner de gala
- Vers l'inclusion et au-delà

## Accepter l'intranquillité

Les écoles d'art sont actuellement en France les lieux où s'écrit et s'invente l'histoire de l'art de demain, la plus originale, la plus en phase avec les enjeux du temps. Les étudiant·es ces écoles – pour partie des artistes en devenir – sont la caisse de résonance du monde contemporain.

Parfois avec confusion, iels parlent à travers leurs productions artistiques de ce que les critiques et les historien·nes identifieront plus tard comme des intuitions prémonitoires. Les œuvres d'artistes en devenir nous préviennent de nous engourdir dans nos certitudes. Parfois, elles nous heurtent, nous agressent, nous plongent dans un état d'intranquillité salutaire.

La formation doit passer par l'acquisition d'une solide culture artistique et visuelle, mais encore et surtout faire naître des interrogations reliant les pratiques étudiantes à des œuvres, des concepts et des traditions, dont elles se nourriront en retour. Nous avons besoin d'artistes anthropophages : capables de se nourrir de phénomènes inconnus, et de se laisser transformer par eux. On butine, on s'imprègne, on s'immerge, on fait corps avec les objets que l'on observe et qui résistent. Interviennent alors toutes les disciplines connexes que l'on traverse (parfois, souvent) sans maîtrise, pour se faire cannibale à nouveau. Toutes les cultures visuelles – y compris celles des nouvelles technologies –, les créations de situations, les cultures du corps et de la scène, l'histoire des objets et leur matérialité, doivent être mise à profit pour aiguïser l'esprit critique et affronter les enjeux de l'époque – c'est aussi cela, la mission pédagogique d'une école d'art.

## Défendre la fragilité, l'interdépendance, les communs

Les écoles d'art sont des endroits rares par les pédagogies critiques qui s'y déploient. Dans un monde dans lequel les rapports de pouvoir, la conflictualité, les discriminations et les inégalités ne cessent de se sédimenter, ces écoles offrent des outils critiques (théories et pratiques *queer*, décoloniales, anti-capacitistes, entre autres multiples propositions) pour prendre soin, ébranler les habitudes et inventer des mondes communs.

On n'invente qu'en prenant la tangente par rapport aux récits hégémoniques, aux structures de pouvoir et aux dominations invisibles. Quoi de mieux que la marge pour réinventer une école sur le mode du système D ? Pour réinventer des pédagogies, des pratiques, des manières de faire ensemble, d'apprendre ensemble, de créer – de transformer le monde, en somme – fut-ce par d'invisibles gestes artistiques. Par ces gestes, on transforme le monde. On le rend plus vivable. On le rend plus habitable. Tout ce qui nous abstrait, nous sort, nous arrache aux logiques de compétition, de performance, d'accumulation de richesse, de pouvoir et de prestige, tout ce qui nous arrache aux idéologies néolibérales, coloniales, patriarcales, validistes, extractivistes, prédatrices, tout cela rend le monde plus habitable.

L'école d'art est un bel endroit pour apprendre, non pas l'in-dépendance, mais l'inter-dépendance. On y nomme le fait d'appartenir à d'écosystèmes, à un monde de relations. On privilégie les relations, les attachements, les désirs, avec la conscience qu'on n'existe pas sans les relations aux autres humain·es et aux autres qu'humain·es, à l'ensemble du vivant et même du non-vivant.

## Voisiner, semer, planter, arroser (depuis la marge, s'ouvrir et se verdier)

Le premier lieu de l'expérimentation est celui que l'on traverse quotidiennement : la ville, ses quartiers périphériques, l'école. Les vicissitudes de l'histoire ont dispersé l'ESAA entre deux sites éloignés de quelques kilomètres. Deux mentions aussi différentes que la conservation-restauration et la création sont réparties en deux endroits, générant des difficultés à *faire école* ensemble, entravant les dynamiques de transversalités qui sont au cœur de la pédagogie de l'établissement. Le site de Baigne-Pieds, situé dans la zone hospitalière, entre l'hôpital, la maison de retraite et le crématorium, dans l'ancien Institut des soins infirmiers, offre à cet égard un terrain d'expérimentation aussi pittoresque que stimulant. Lorsqu'il pleut, il pleut à l'intérieur. Le programme architectural est sensiblement ignorant du contexte géo-climatique : une verrière en plastique surplombe un couloir, dans lequel il fait très froid l'hiver et très chaud l'été. La très mauvaise isolation (le bâtiment rentre dans la catégorie des « passoires thermiques ») rend le bâtiment peu vivable, peu hospitalier et surtout peu durable. Cette situation contraint à une surconsommation d'énergie pour conserver dans les conditions réglementaires les œuvres patrimonialisées, issues de collections publiques labellisées « musée de France », restaurées dans la section conservation-restauration.

L'ESAA voisine par ailleurs avec la communauté gitane, longtemps contrainte de vivre à proximité des conditions insalubres du chemin de Baigne-Pieds – qui donne à l'ESAA son adresse. Jusqu'à l'action conjointe plusieurs actrices (un enseignant de l'ESAA, l'administratrice et la vice-présidente) en 2023, le chemin était bordé d'une décharge à ciel ouvert, désormais délogée par les pouvoirs publics. L'art, ça sert aussi à ça : rendre l'endroit où l'on vit habitable.

Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la communauté gitane a été progressivement délogée du quartier de la Balance, dans le centre-ville d'Avignon. À la fin du 20<sup>e</sup> siècle et au début du 21<sup>e</sup> siècle, l'ESAA tout à tour été délogée de la rue des Lices (les appétits de promoteurs immobiliers) puis délogée de la rue Violette (les appétits d'un remarquable marchand d'art). Toutes proportions gardées, le mouvement est analogue : ce qui perturbe l'ordre dominant doit d'être relégué aux marges de la ville. La zone hospitalière, espace emblématique de ce que Michel Foucault a désigné comme des hétérotopies (des zones à la marge du monde social), a permis de neutraliser le potentiel de subversion de l'école d'art, en l'invisibilisant.

Voici donc la marge où se trouve l'ESAA : pas encore dans l'estuaire de la Durance, au-delà de la rocade d'Avignon et donc, administrativement, pas en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Pas vraiment d'espaces aux alentours pour déjeuner, boire un verre ou socialiser. D'un côté, des populations que les historien·nes s'accordent à considérer comme victimes de discrimination d'État, de l'autre, les lieux de prise en charge de la maladie (hôpital), de la vieillesse (Ephad) et de la mort (crématorium), dont on se doit de reconnaître l'étrange (pour ne pas dire, cruel) rapprochement.

**Engager un travail avec le voisinage immédiat (communauté gitane, maison de retraite, hôpital) implique un travail de long terme afin que s'établissent des relations de travail et de confiance. Ce travail ne va pas de soi. Il n'en est pas moins nécessaire.**

Le projet 2024 – 2029 part de cette situation : que faire depuis la marge, depuis des espaces qui ne sont que traversés, où l'on s'arrête pour se faire soigner ou accompagner des proches malades ? Comment, depuis cet espace, redonner à une école d'art une double mission : produire des formes qui aident à se situer dans un monde en crise (faire un travail de critique, c'est-à-dire de *mise en crise*), à le rendre plus habitable, et œuvrer à inventer des futurs désirables ?

Il s'agira d'assumer la marge, de s'y installer, de faire avec elle et pour elle, puisque l'ESAA en fait, désormais, partie :

- Développer un travail de long terme avec les habitant·es du quartier, dans une dynamique de partage et de réciprocité ;

- S'ouvrir à l'hôpital ;
- **Remplacer les barrières qui longent la route par des haies, de sorte que les espaces extérieurs de l'école soient fluides et ouverts, que ses jardins (qui auront remplacé les parkings) puissent devenir des espaces accueillants et reposant par les usagers et usagères de l'hôpital comme pour les enfants du quartier ;**
- Mettre le « prendre soin » et le « donner de l'attention » au cœur de ces projets.

Deux objectifs concrets pour la période 2024 – 2029 :

- **VERDIR L'ENSEMBLE DES SITES**, en désimperméabilisant les sols, en plantant des arbres, en organisant un jardin pédagogique, en supprimant les parkings ;
- **ENTAMER UN REAMENAGEMENT PROFOND DU SITE DE BAIGNE-PIEDS** pour répondre aux objectifs de transition écologique. Il s'agira d'un projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment.

Pour cela, un travail de concertation sera engagé avec les services de l'urbanisme et de l'aménagement. Une candidature, accompagnée par la Préfecture de Vaucluse, sera présentée au Fond Vert, ainsi qu'à des appels à candidature de fondations privées mettant les objectifs de transition écologique au cœur de leurs préoccupations.

Un projet de mission d'étude et de conception urbaine, architecturale, paysagère et technique pour ce projet de réhabilitation des espaces extérieurs de l'école sera soumis aux instances et aux tutelles. Ce projet sera mené avec des professionnels qui mettront en place une collaboration à chacune des étapes avec les personnels et étudiant-es de l'ESAA.

## Habiter l'école, tout en la traversant

Au cœur du projet 2024 – 2029 se trouve la conviction qu'on œuvre de manière située. Qu'un bâtiment malcommode peut être un objet pédagogique. Qu'une recherche sur l'habitabilité du monde peut (doit ?) s'ancrer dans des conditions matérielles d'existences, si précaires soient-elles. Réaménager les espaces extérieurs et intérieurs sera donc à la fois un projet d'école et un projet pédagogique. Cette dynamique a été initiée en septembre 2023, avec une première semaine d'enseignement commune à toute l'école, *Habiter l'école / faire école*. Elle prolongeait des dispositifs expérimentés dans le cadre du programme *Affordance* en 2022-2023. *Habiter l'école / faire école* est un dispositif pédagogique qui questionne l'habitabilité des espaces de l'école. Les étudiant-es sont invité-es à (re)penser ce que peut être (concrètement) une école d'art, à s'appropriier ses différents espaces et à les transformer (collectivement). Le temps d'une semaine, iels se sont donc engagées dans des activités d'aménagement des espaces de formation et de vie, intérieurs et extérieurs. Des temps dédiés à la réflexivité (retour sur l'histoire des écoles d'art expérimentales coconstruites par leurs usagers), des lectures individuelles ou collectives, des moments de partage d'expériences et de restitution des travaux engagés ont également ponctué la semaine. Ce dispositif expérimenté à l'échelle d'une semaine est amené à prendre une place plus importante sur la période 2024 – 2029 : planter des arbres, créer des espaces de repos et de convivialité, organiser un outil de travail efficace. L'organisation d'un espace de cuisine commun sera une priorité.

Ce pourrait être à l'établissement de prendre cela en charge. Cependant, la conviction qu'apprendre l'auto-gestion aussi utile que nécessaire (et difficile) conduit à proposer de faire de la transformation des espaces un projet pédagogique – un projet d'école.

## Renforcer une pédagogie transversale (création et conservation-restauration)

### 1. Développement d'une *approche pédagogique par le projet* en 1<sup>er</sup> cycle pour préparer une *formation au projet* en 2<sup>nd</sup> cycle

Depuis la rentrée de 2023 – 2024, les enseignements au premier cycle adoptent une pédagogie par le projet, amenant étudiant-es et enseignant-es à sortir d'une culture de transmission du savoir centrée sur l'enseignant et passer à une culture d'appropriation centrée sur l'étudiant-e.

Objectifs :

- l'accompagnement des étudiant-es vers un apprentissage autonome et coopératif ;
- la promotion de leur capacité à s'adapter à la diversité des situations professionnelles et intellectuelles ;
- la facilitation de l'acquisition de connaissances et de compétences disciplinaires et méthodologiques ;
- la formation des étudiant-es à l'interdisciplinarité, aux principes de la conception et la gestion d'activités à plus au moins long terme ;
- la préparation des étudiant-es à la formation au projet du second cycle ;
- la favorisation d'un cadre de travail collégial entre enseignant-es.

Concrètement, les enseignements de première année s'organisent en semaines thématiques organisées autour des différents médiums artistiques (peinture, dessin, photographie, vidéo, performance, sculpture, etc.). Chaque semaine permet une articulation d'apports théoriques et pratiques en lien avec les différents médiums.

Les enseignements en deuxième et troisième année intègrent des enseignements par le projet, menés par au moins deux enseignant-es de l'ESAA ou par des professionnel·les extérieur-es (artistes, professionnel·les du patrimoine). Ces projets ont lieu dans les murs de l'école ou hors les murs, au sein d'une structure partenaire (musée, institution culturelle, etc.). Ces enseignements peuvent être massés, généralement sur une semaine, ou ventilés sur un semestre ou sur une année (tel que les projets menés dans le cadre des ateliers de la pratique de la CR).

L'enseignement par le projet est soutenu par des enseignements théoriques et méthodologiques (histoire de l'art, sciences humaines et sociales et langues vivantes, ateliers d'écriture, etc.).

En premier cycle, le « projet personnel » n'est pas au cœur de la formation comme il le devient en second cycle. Le diplôme de DNA se nourrit de la somme des expériences et projets réalisés.

### 2. Renforcement de l'enseignement théorique et méthodologique

Depuis la rentrée 2023 – 2024, l'équipe enseignante a été renforcée par le recrutement d'un enseignant en SHS à plein temps. Cet enseignement à double dimensions disciplinaire et transversale permet d'offrir aux étudiant-es un outillage théorique et méthodologique qu'ils pourront transposer et adapter à leur propre démarche de création ou de conservation-restauration aussi bien qu'à leurs desseins professionnels.

### 3. Renforcement de l'enseignement de et par une langue étrangère

Depuis la rentrée 2023 – 2024, l'équipe enseignante a été renforcée par le recrutement d'un enseignant de langue anglaise à plein temps. Le profil choisi est celui d'un artiste et chercheur en études de la performance et qui travaille à l'intersection de la théorie et de la pratique dans le domaine de la pédagogie artistique, notamment en anglais.

### 4. La participation à la conception d'un référentiel des compétences commun aux quatre formations publiques en CRBC ainsi que d'une fiche RNCP commune (pour 2025)



Le référentiel des compétences, validé par les 4 formations fin 2023 et la fiche RNCP commune, prévue pour janvier 2025, permettront de s'assurer que la formation répond bien aux compétences spécifiques de la conservation-restauration du fait de son code déontologique et sa démarche scientifique. Dans un enjeu de professionnalisation, l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle de nos diplômé.es avec une reconnaissance du haut niveau de leur formation et en permettant une meilleure identification cette dernière au sein des métiers du patrimoine culturel.

#### **5. Renforcement des ateliers pratiques de la CR**

Pour répondre aux enjeux cités ci-dessus, à la rentrée 2023 – 2024, l'équipe enseignante a été renforcée par le recrutement d'un conservateur-restaurateur spécialité bois et matériaux plastiques.

#### **6. Le renouvellement de l'offre de second cycle en mention création.**

La création du parcours *L'insurrection des choses* est venue renouveler en 2023 l'offre de second cycle :

« It is the business of the future to be dangerous » écrivait Alfred North Whitehead. Si tel est le cas, il aura rarement aussi bien rempli son rôle, rendant problématique l'habitabilité même du monde qui vient.

A cette adversité, l'ESAA répond par l'invention, l'agilité et le panache. Elle se veut le caillou dans la chaussure d'un modèle qui menace de nous mener dans le mur. Elle en appelle aux gué-rilleras, aux bricoleuses, aux hackeuses, à ceux qui pensent que l'art est à réinventer... Il s'agira ensemble d'apprendre à faire œuvre avec les moyens du bord, de voler le metavers aux GAFAM, de s'inventer des pratiques qui soit aussi des manières d'exister, et ainsi de régénérer les conditions d'un monde désirable.

Le parcours *L'insurrection des choses* se situe en prolongement et en contre-point de questionnements sur le soin, la maintenance, l'attention, la restauration du lien social et des écosystèmes posés à l'ESAA de manière transversale avec la mention « conservation-restauration des biens culturels ».

#### **7. Renforcement de la transversalité**

En sus des enseignements théoriques que les étudiant-es ont en commun, ils prennent part à des projets transversaux (ex. chantier-école autour de la documentation des œuvres contemporaines dans les réserves du FRAC-SUD, 3 semaines de workshops/an, l'évènement *Passe-Murailles*, dispositif pédagogique *habiter l'école*, etc.).

#### **8. Favoriser l'émergence de collectifs**

- Inscrire, au sein de l'offre pédagogique, la question du collectif d'artistes (ou du collectif tout court), ainsi que les pratiques engagées avec les actrices du champ social.
- Lorsque le collectif est au cœur de pratiques, encourager la possibilité de passer un DNSEP à plusieurs.
- À l'image du projet *Culture/Justice* développé en 2022 – 2024, conduire de nouveaux projets en collaboration directe avec des non-publics (prisons, hôpitaux, collèges, etc.), soit avec portés par les équipes en place, soit, comme en 2022 – 2024, portés par des artistes associés.

#### **9. La préfiguration d'une troisième mention de DNSEP, « costumes »**

Cette troisième mention (ou parcours ?) ferait le lien entre les pratiques, méthodes et expertises de l'ESAA dans le domaine de la création contemporaine et sa situation dans la ville du Festival d'Avignon. Cette formation **en alternance** se mettrait en place avec des partenaires locaux (l'ISTS, le Festival d'Avignon, l'Opéra d'Avignon, qui dispose d'importants ateliers, La Garance – Scène nationale de Cavaillon) et nationaux (l'ENSATT à Lyon). Les promotions ne dépasseraient pas 7 étudiant-es par années, soit 14 au total. En alternance, cette formation pourrait en grande partie s'auto-financer. Elle renforcerait l'attractivité de l'ESAA sur le plan national.

## Rappeler la singularité de l'offre en conservation-restauration

Depuis plus de vingt ans, l'ESAA fait le pari de l'enrichissement mutuel de ces deux formations, en art et en conservation-restauration, qui peuvent pourtant sembler aux antipodes l'une de l'autre – d'un côté l'on se situe en amont de l'émergence de l'œuvre, de l'autre on prend soin (pour éviter de dire que l'on soigne) des objets patrimoniaux – des objets morts, appartenant à des collections et donc retirés des circuits dans lesquels ils circulaient ou étaient en usage.

Ce positionnement ne va pas sans heurts : méthodes, rapport à l'objet, rapport à l'œuvre, conception de l'art. Il est pourtant fécond et bénéficie autant aux artistes en devenir qu'aux aspirants conservateurs-restaurateurs et conservatrices-restauratrices.

L'ESAA a retrouvé une place pleine et entière au sein de la **conférence inter-formations**, où elle est proactive et force de propositions, et où a été travaillé collégalement le **Référentiel de Compétences**. La pratique d'atelier, nécessaire mais non suffisante, a retrouvé sa place en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, permise par la création de trois postes à ½ temps (financés par redéploiement de postes). Les compétences techniques qui y sont acquises sont complétées par les chantiers-écoles régulièrement organisés dans des institutions partenaires (Collection Lambert, Musée Calvet, FRAC Sud, maison Jean Vilar, etc.). Parmi les recommandations du HCERES en 2023 figurent l'augmentation du nombre de chantiers-écoles, ce qui a été mis en œuvre dès la rentrée 2023 – 24, et qui sera structurée de manière pluriannuelle grâce au soutien et à l'accompagnement de la DRAC PACA, afin de prévoir à trois ans une série de chantiers sur des typologies de collections différentes.

L'assurance que ces compétences techniques (les gestes de restauration opérés en atelier) sont acquises au cours du cursus (en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) et validées par des ECTS dûment identifiés dans les maquettes pédagogiques autorise ainsi la possibilité pour un mémoire de 5<sup>e</sup> année de préconiser une non-intervention sur l'objet – étant entendu que cette non-intervention ne peut être préconisée qu'à l'aune d'une capacité d'intervention validée, *celle-ci seule autorisant le choix de ne pas intervenir*.

L'ESAA réaffirme l'importance de l'étude préalable et considère que la compréhension des caractéristiques immatérielles de l'objet est un éclairage essentiel à sa matérialité, complémentaire de la connaissance du vieillissement, des scénarii d'altération et des propriétés physico-chimiques des matériaux. Les notions et méthodologies nécessaires à cette compréhension globale de l'objet, empruntées aux sciences humaines et sociales (en particulier l'histoire de l'art et l'anthropologie), ne sauraient être reléguées au statut d'agrément anecdotique ou accessoire. **C'est l'originalité de la formation en conservation-restauration à l'ESAA que d'affirmer un nécessaire trépied : les sciences humaines et sociales, les sciences de la conservation-restauration (la connaissance des propriétés physico-chimiques des matériaux) et la maîtrise des gestes et techniques.** « Science sans conscience... », etc.

Il faudra poursuivre la consolidation de l'enseignement pratique, conformément aux recommandations du HCERES.

Les objets dits « ethnographiques » (tout type d'artefact ayant des fonctions autres qu'esthétiques) et les productions de l'ensemble du champ de l'art contemporain sont le champ de spécialisation de l'ESAA en conservation-restauration.

## Développer une recherche située

La recherche constitue un élément parmi d'autres de l'activité de l'établissement. Elle n'en est pas l'alpha et l'omega, elle ne constitue pas une composante plus importante que les autres.

La recherche à l'ESAA vise une transversalité réelle entre la création et la conservation-restauration, de sorte que ces pratiques qui passent parfois pour très éloignées se nourrissent l'une de l'autre. La recherche en art se caractérise par sa dimension collective. Elle obéit à un principe de la friction des pratiques (la friction plus que la leçon) : on travaille une question, un problème, au

croisement de plusieurs méthodologies et par la production des formes (et non seulement de langage, comme dans le cas de la recherche universitaire). Ainsi se rencontrent, et parfois se heurtent, différentes expériences, expertises et méthodes.

### **Tentative de caractérisation de la recherche en art**

La recherche scientifique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de recherche appliquée, de sciences expérimentales ou de sciences humaines et sociales, consiste en un déploiement de méthodologies adaptées pour répondre à une série de questions, portant sur un objet, un corpus ou un champ déterminé. Elle implique nécessairement un état de l'art (ou état de la recherche), l'identification de questions originales, la constitution d'éléments de réponse (arguments, exemples, démonstrations) que l'on organise, documente, archive et rend accessible pour de futures recherches. Elle implique de justifier, à chaque étape, les choix méthodologiques qui sont opérés, en pleine conscience de leur inscription dans un champ de références.

La recherche en art, recherche-action ou recherche-crédation, n'est pas encore à ce jour un champ disciplinaire distinct reconnu par le monde académique français, en dépit des doctorats de recherche-crédation qui fleurissent depuis quelques années. Il n'existe pas de section au Conseil National des Universités. Et pour cause, cette recherche est avant tout pratiquée dans les écoles supérieures d'art et de design, ainsi que par des artistes intervenants parfois à l'université mais jouissant très rarement du statut d'enseignant-chercheur. L'université n'est pas, en arts plastiques, en études théâtrales ou même en « recherche-crédation », un endroit de **pratique artistique**. Elle n'y forme pas. **Pour ces raisons, le modèle de recherche en art expérimentale, fondée sur la pratique, les formes ou l'action, tel qu'il s'est développé dans les écoles d'art, et un modèle précieux et original, qu'il importe de cultiver sans le laisser se dissoudre dans la « recherche-crédation » à l'université, qui en a largement emprunté les méthodes depuis une dizaine d'années.**

À l'ESAA, le second cycle n'est pas l'occasion d'un travail de recherche pour les étudiant-es, mais d'un travail d'**initiation à la recherche**. La formation à la recherche en art doit être (re)pensée à l'aune des enjeux suivants :

- Articulation entre pédagogie et recherche (ou « adossement de la pédagogie à la recherche<sup>5</sup> ») ;
- (Re)déploiement des méthodologies de recherche dans un cadre pédagogique ;
- Caractère collectif et collaboratif de la recherche en art (pluridisciplinaire plutôt que transdisciplinaire, impliquant la collaboration d'artistes ET de chercheuses) = Défaire l'auctorialité ;
- La recherche en école d'art est indissociable des questions de formes et de matérialité. Elle renvoie aux conditions matérielles d'exercice de la recherche (pour les étudiant-es comme pour les enseignant-es). **Ces conditions, dans les écoles supérieures d'art, façonnent les manières singulières de faire de la recherche ;**
- Quelles frontières disciplinaires ? Comment la recherche en SHS par exemple vient-elle se déployer et se transformer dans les écoles d'art et de design, au contact des artistes et de la pédagogie en art, au contact du faire et de la pratique. Comment cette recherche académique devient-elle, dans des projets collaboratifs, de la recherche en art ou en design ;
- Quelles sont les perspectives professionnelles qu'un travail de recherche en art et design peut ouvrir ?

---

<sup>5</sup> Les statuts des PEA ne prévoient aucun temps dédié à la recherche. Or il est bien établi que la recherche demande qu'on lui consacre du temps – c'est la raison pour laquelle un service d'enseignant-chercheur comporte un nombre limité d'heures d'enseignement hebdomadaire. Tant qu'il n'existera pas un statut d'enseignant-chercheur dans les écoles supérieures d'art, *a minima* analogue avec le congé de recherche des PNA (nécessaire mais non suffisant), il serait problématique de demander des activités de recherche à des enseignant-es à qui l'on refuse de donner le temps de s'y consacrer.

Les projets de recherches (ou d'initiation à la recherche pour le 2<sup>nd</sup> cycle) sont l'occasion d'ouvrir à une recherche située (comme Donna Haraway parle de « savoirs situés »). Ces projets s'articulent à la situation (sociale, culturelle, professionnelle) des étudiant·es. La personne qui mène la recherche peut être elle-même la source de la recherche. La recherche est ainsi située et horizontale : elle concerne les actrices qui y prennent part, sans la prééminence d'une figure d'autorité (le chercheur académique, l'universitaire). La recherche en art s'élabore dans la rencontre de ces méthodologies, de l'expertise scientifique et du travail de formes.

La recherche en art doit répondre à plusieurs enjeux et clarifier ce qui la distingue de la recherche académique. Plusieurs éléments y concourent<sup>6</sup> :

- Comment faire place à des projets intuitifs ?
- Comment (se) choisit-on un collectif de recherche ? Quelles sont ses modalités de gouvernances ?
- Du point de vue pédagogique, considérer l'initiation à la recherche comme un moment d'autodidaxie : où suis-je compétent ? Où suis-je incompétent ?
- Comment passer d'un objectif d'expertise à un objectif de capacité ? (être capable de se choisir une méthode et de l'explicitier vs. être expert d'un domaine)
- Quels dispositifs mettre en place ? Le modèle de la plateforme de recherche peut-il offrir une alternative au modèle du laboratoire (modèle académique) ?
- Comment intégrer des étudiant·es à ces plateformes et équipes de recherches, et aux différents temps de la recherche (formulation du projet / étude ; mise en forme (rédaction, exposition ou édition) ; diffusion) ?
- Comment structurer un réseau et animer une communauté de recherche ?

**Les projets déjà engagés à l'ESAA et amenés à se poursuivre dans le cadre du projet d'établissement 2024 - 2029 :**

### **1. Affordances**

Le programme de recherche *Affordances* engage une réflexion et des actions de terrain liées aux problématiques écologiques spécifiques de la zone Baigne-Pieds et des espaces attenants. Sur ces fondements, *Affordances* constitue un projet visant à explorer et à concrétiser par des créations et des aménagements, les potentialités environnementales offertes par ce site où se trouve les locaux de l'école. Cet ancien terrain agricole situé à proximité de la Durance et en bordure du Canal Puy, fortement impacté par l'urbanisation, constitue une zone frontière, permettant de questionner les rapports entre la ville, sa « ceinture verte » et les différentes formes de vies et communautés présentes sur ce territoire. Le projet engage aussi les étudiant·es en art et en conservation-restauration dans une démarche écologique en prise directe avec leur lieu de travail. À l'horizon de ce projet, il s'agit de constituer localement – mais aussi sur le plan international, un espace de recherche et d'expérimentation permettant d'accueillir des artistes et chercheuses désireux de participer à ce « laboratoire du paysage » mettant en relation données sociales, esthétiques et écosystémiques.

### **2. Amazonies**

Quand l'acte de restauration concerne des objets de provenance coloniale, il devient nécessaire de questionner certains fondamentaux de la profession, en particulier l'objectif de préservation de l'intégrité physique et matérielle de l'objet, qui induit une forme de refus de son changement d'état, négligeant tout un pan de son histoire et du contexte l'ayant mené jusque dans les musées. Le projet de recherche *Amazonies* s'adosse à la pédagogie singulière de la conservation-restauration à l'ESAA et met en avant plusieurs questions hétérodoxes : que se passe-t-il lorsque des

---

<sup>6</sup> J'emprunte, en les reformulant à peine, ces propositions à mon collègue et ami Stéphane Sauzedde, directeur de la HEAR.

artistes investissent les collections de provenance coloniale ? Que signifie conserver un objet si ce dernier est totalement coupé de sa culture, de son milieu, de son environnement, de ses usages d'origine ; sans plus de lien avec les personnes et communautés qui l'ont créé ? Que préserve-t-on alors, et pour qui ?

Ce programme rendra donc explicite une approche de la pratique de la conservation-restauration, suivie au sein de l'école depuis de nombreuses années et qui s'attache à ne pas décorrélérer la matérialité de l'objet de sa vie immatérielle. Cette approche nécessite donc un lien et une collaboration étroite, avec les représentant-es des communautés d'où proviennent les objets. Gageant que le décentrement produit par ces rencontres sur les habitudes de sentir et de penser viennent enrichir et infléchir le programme pédagogique, nous proposons, dans cette communication de rendre compte des trois années d'expérimentation écoulées.

La méthode de travail se fonde donc sur la rencontre avec des représentant-es de communautés autochtones d'Amazonie brésilienne, en particulier des peuples Surui, Guarani et Ashaninka avec lesquels des partenariats ont été noués depuis 2022.

Traitant de problématiques inhérentes à la pratique de la conservation-restauration, ce programme de recherche n'en perd pas moins sa propriété transversale. La recherche en art ne se limitant pas seulement à une production de forme, isolée dans un cadre culturel défini, elle est aussi vectrice de la transformation sociale et politique du monde. Les étudiant.es en art, associé.es à ce programme, sont donc au contact avec des questions esthétiques, sociétales contemporaines : écologie, low-tech, autonomie, décolonisation des savoirs.

### **3. Les révolutions du visible**

*Les révolutions du visible* est un projet de recherche qui se donne pour objectif d'interroger et de mettre à l'épreuve les nouvelles images et les nouveaux dispositifs (Deepfake, AI, NFTs, métavers...) qui s'inventent hors du champ de l'art. Il est motivé par l'idée que ces nouvelles modalités du visible, suscitées par le complexe militaro-industriel, par l'industrie du divertissement ou par les GAFAM, sont appelées à transformer en profondeur notre rapport au réel et que les écoles d'art sont un lieu privilégié pour les interroger car nous y sommes en capacité de les appréhender à la fois du point de vue théorique et pratique.

Il faut ajouter, depuis 2021, le projet NeuroA, (écoles d'art et neurodiversité) en collaboration philosophe et danseuse Emma Bigé. Ce projet s'est décliné au travers de plusieurs workshops et donné lieu au déploiement de Zones d'Atterrissage Temporaire sur le site de Baigne-Pieds. Ces travaux ont conduit au dépôt en janvier 2024 d'un projet Europe Creative pour la période 2025-2026.

Les recherches et l'engagement de l'ESAA dans le domaine de l'art et de la restauration du patrimoine écologique ont retenu l'attention de la municipalité et pourraient se poursuivre à travers de nouvelles actions sur le site de l'ESAA Baigne-Pieds. Le travail déjà engagé à travers plusieurs projets de jardins d'artistes, s'articulerait ainsi avec la volonté de la Mairie d'Avignon de mettre en valeur les espaces naturels riverains de la Durance, à proximité de l'établissement.

Il faut souligner que ces projets de recherche concernent actuellement d'avantage la mention création, ce qui s'explique aisément du fait des effectifs encore trop peu nombreux en mention conservation-restauration. Ces projets s'apparentent globalement à des projets pédagogiques et artistiques avancés. Ils sont collaboratifs mais ne visent pas encore la production d'une ressource partageable (« produits de la recherche »). Leur inscription dans les objectifs suivants permettra leur structuration en programmes de recherche.

#### **Objectifs pour les années 2024 – 2029 :**

##### Structuration du dispositif

- Identification d'une Unité de Recherche auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

- Structuration de cette UR en une plateforme rassemblant plusieurs projets, portés par des équipes composées de PEA et d'artistes et chercheuses invitées.
  - Direction de l'UR collégiale à trois personnes. Veiller dans la modalité de gouvernance à ce qu'il y ait systématiquement au moins un-e artiste et un-e chercheur-euse, ainsi que la présence d'une personne au moins de l'équipe de direction.
  - La spécificité de l'UR de l'ESAA et la participation en son sein d'artistes, de théoricien·es, conservateurs-restaurateurices et de scientifiques de la restauration.
  - La politique de recrutement de théoricien·nes déjà amorcée sera renforcée par la construction d'un réseau de chercheuses associées à la future UR.

#### Consolidation des projets en cours

- Cadencer les projets.
- Renforcer leur caractère pluridisciplinaire et collaboratif.
- Objectiver par des productions partageables et diffusables, reconnu par les réseaux de recherche en art (textes, expositions, éditions, etc.).

#### Développement de nouveaux projets

- **Développer des partenariats de recherche en conservation-restauration**, avec le CICRP et Avignon Université (et pourquoi pas d'autres entités de recherche comme l'INRAE). Faire de l'ESAA un lieu de référence pour le développement de projets articulant sciences appliquées à la conservation-restauration et sciences humaines et sociales.
- À long terme, mettre en place des partenariats avec des écoles doctorales universitaires pour co-accueillir des étudiant·es de 3<sup>e</sup> cycle, avec une charge d'enseignement au sein de l'ESAA.

## Redire que l'hospitalité ne se conditionne pas

Au cours de ce premier mandat, j'ai eu à cœur de positionner l'ESAA comme un lieu d'accueil et d'hospitalité, en installant notamment une collaboration au long cours avec l'Atelier des Artistes en Exil. D'une part en organisant, dans le cadre de la programmation du Festival d'Avignon 2022, le projet *Mnémonique*, rassemblant 10 étudiant·es et diplômé·es de l'ESAA et 10 artistes en exil. D'autre part, en accueillant à l'ESAA pendant un an, dans le cadre du programme PAUSE soutenu par le Collège de France, une artiste en exil russo-ukrainienne, après avoir présenté une candidature pour un artiste irakien, malheureusement empêchée par le durcissement des politiques migratoires.

Depuis un an et demi, l'ESAA accueille dans le cadre d'un dispositif d'accueil d'urgence trois étudiantes ukrainiennes réfugiées, qui bénéficient de la gratuité des enseignements. Cet accueil doit être ouvert à toutes les nationalités.

Le projet 2024 – 2029 a l'ambition de poursuivre cette politique. L'accueil d'artistes en exil représente une charge administrative et organisationnelle que nous assumerons par conviction. L'accueil se fera à destination de toutes les nationalités. Dans la mesure de ses capacités, l'établissement sera un lieu d'accueil pour des étudiant·es réfugiées, qu'ils viennent d'Ukraine, de Syrie ou de Gaza.

## Poursuivre, dans un même mouvement, l’ancrage territorial et l’ouverture internationale

Le développement territorial se poursuivra dans la droite ligne des éléments mentionnés dans la partie bilan (p. 5). Le développement territorial et le développement international doivent se penser d’un même mouvement. Le local et le global doivent s’articuler de sorte que les projets soient ancrés, situés, cohérents avec l’endroit d’où ils émanent, tout en étant partageables avec des artistes, étudiant-es ou collègues de cultures différentes. Rappeler la nécessité de cet ancrage territorial et de cette articulation entre global et local est par ailleurs l’une des manières de se prémunir de projets internationaux hors-sol et dispendieux : il faut une activité à la fois ambitieuse et raisonnée, respectueuse de l’ensemble du vivant et ne se fondant pas sur un usage immodéré des technologies et de la consommation de ressources.

### Renforcement de partenariats locaux

Certains partenariats renforcés et structurés, notamment avec les structures de diffusion de l’art contemporain à Marseille (Triangle-Astérides, Château de Servière), le **CICRP** et **Avignon Université**. Nous œuvrerons à ce que la Convention de Coopération Territoriale, soumise en 2021 aux services de l’université, soit signée et permette enfin aux étudiant-es de l’ESAA de bénéficier de la carte d’étudiant-e et du même accès aux ressources de la bibliothèque et aux infrastructures médico-sociales et sportives que leurs pairs de l’universités.

### Développement des coopérations internationales

L’ESAA est charté Erasmus +. Elle poursuivra la politique d’incitation à la mobilité internationale et la structuration de ses coopérations.

### Développement des voyages d’études

La situation financière fragile a pendant trop longtemps empêché l’organisation de voyages scolaires. La situation sociale d’une partie importante des étudiant-es ne leur permet pas de faire par elleux-mêmes les sorties et visites (en particulier à l’étranger) qui seraient pourtant nécessaires à leur formation. Le temps de transport, en particulier lorsqu’il se fait en train, peut et doit par ailleurs faire partie du temps pédagogique (le voyage, ça n’est pas seulement le point d’arriver, c’est aussi le trajet).

### EAC et ruralité (structurer une offre à l’échelle du département Vaucluse)

Dans une dynamique qui servira à la fois la professionnalisation des étudiant-es, le rayonnement de l’ESAA et la diffusion de l’art et de la culture sur l’ensemble du territoire, l’établissement structurera une offre d’EAC dans les territoires ruraux du département. Le Département de Vaucluse sera sollicité en ce sens pour contribuer à la mise en place de ce dispositif.

## Conforter la professionnalisation

La professionnalisation est un enjeu majeur auquel les écoles supérieures d’art sont confrontées. On sait que peu d’étudiant-es seront amené-es à être artistes vivant exclusivement de leur art. On sait cependant que les taux d’insertions professionnels sont élevés. Cela confirme que les écoles d’art remplissent la mission suivante : outiller les étudiant-es pour qu’iels trouvent leur place dans l’ensemble de l’écosystème culturel.

Le travail d’accompagnement à la professionnalisation nécessite un renouvellement constant et la multiplication des dispositifs adaptés. L’ESAA pourrait envisager, sur la période 2024 – 2029, de mettre en place une certification (régie d’œuvres ou d’exposition par exemple) en complément de ses diplômes.

En sus de toutes les actions identifiées dans la partie bilan, les actions suivantes seront mises en place ou consolidées :

### **Structuration d'une 6<sup>e</sup> année post-diplôme.**

Depuis la rentrée du cycle 2023 – 2024 est expérimentée une 6<sup>e</sup> année post-diplôme. Cette année de formation complémentaire de professionnalisation est ouverte aux titulaires du DNSEP mention conservation-restauration et mention création de l'ESAA. Les étudiant·es post-diplômes bénéficient des formations et des enseignements de professionnalisation ainsi que d'un accompagnement personnalisé et d'une aide méthodologique dans la recherche de stages, de résidences et d'emplois. Ils participent aux workshops, aux activités de recherche et aux conférences institutionnelles.

Dans le but de promouvoir le développement de leurs pratiques, L'ESAA met à disposition des post-diplômes ses infrastructures (laboratoires, ateliers, machines, outils, bibliothèque, etc.).

Cette expérimentation sera consolidée pour les années à venir de la manière suivante :

- Ouverture aux candidatures hors ESAA.
- Animation d'au moins une semaine d'atelier d'EAC dans l'année avec une structure partenaire, en lien avec le/la chargé·e des ateliers EAC de l'ESAA, avec rémunération.
- Accompagnement 1 journée par mois des étudiant·es en cours de cursus dans un domaine technique au choix, avec rémunération.
- Exposition d'une durée de deux semaines dans un lieu partenaire.
- Attribution d'une bourse de production pour l'exposition de 1000€.

### **Renforcement de la professionnalisation par les stages**

En réponse aux recommandations du HCERES, des améliorations ont été introduites sur les modalités et l'évaluation des stages :

- Insister sur le rôle du coordinateur d'année dans la procédure de recherche de stage.
- Mise en place d'une base de données des structures d'accueil publiée sur le site internet de l'école.
- Explication des modalités d'évaluation écrites et orales des stages dans un document cadre publié sur le site de l'école.
- Implication des coordinateur·ice d'année dans l'évaluation des travaux de stage.
- Organisation d'une journée plénière de restitution des travaux réalisés pendant le stage pour un partage d'expérience avec toutes les étudiant·es.

### **Accompagnement : le tutorat par les pairs**

Mise en place d'un dispositif de tutorat par les pairs, qui permet de lutter contre l'isolement étudiant, de développer un sentiment d'appartenance notamment pour les néo-arrivant·es et les étudiants étrangers. La mission des tuteur·ices consiste en un accompagnement à l'intégration et à la réussite pédagogique. La tuteur·ice tient une permanence et organise des séances collectives ou individuelles avec les tutoré·es, dans l'objectif de répondre aux questions sur le fonctionnement de l'école et sur les contenus des cours et la méthodologie. Il peut être amené·e à accompagner dans la connaissance du territoire.

### **Développement et structuration pluriannuelle des chantiers-écoles**

Construction d'un programme pluriannuel de chantiers-écoles dans les musées de la région Sud, avec l'accompagnement de la DRAC. Certains seront à destination de la conservation-restauration uniquement, d'autres concerneront les étudiant·es en création et en conservation-restauration, à l'image des expériences réalisées au FRAC.



**Développement de la formation continue en conservation-restauration**, de sorte que les professionnels puissent se former sans avoir à se rendre à Paris, à développer le réseau de l'ESAA et à augmenter ses ressources propres.

## Consolider les ressources en dialogue avec les tutelles

La baisse des ressources en 2015 et 2016 a imposé à l'époque à une réduction de la taille des équipes administrative et pédagogique. Cette baisse pouvait alors s'expliquer par la diminution des effectifs étudiants (qui ont depuis retrouvé leur niveau historique). La formation en conservation-restauration a souffert de cette situation. Le rééquilibrage et la politique de ressources menés par l'établissement depuis 2021 ont permis de consolider une situation historiquement fragilisée. L'augmentation des ressources de fonctionnement sera néanmoins nécessaire pour pouvoir satisfaire aux recommandations du HCERES en 2023 « renforcer les moyens humains et les équipements à hauteur de l'ambition de la nouvelle offre de formation ».

L'équipe administrative devra s'augmenter d'un demi-poste sur les Relations Internationales, de sorte à pouvoir mettre en œuvre les recommandations du HCERES et structurer une politique partenariale à l'échelle internationale. Un poste serait également nécessaire en gestion administrative, pour séparer les fonctions budgétaires, comptables et RH et mettre en place une régie d'avance.

Par redéploiement des postes, il conviendra également de renforcer le pôle technique par le recrutement de responsables d'ateliers (céramique, gravure ou sérigraphie, photo/ vidéo/ informatique) à temps partiel. Il conviendra également de renforcer l'équipe de conservation-restauration au moyen notamment d'un accroissement du nombre d'intervenants extérieurs professionnels.

## Poursuivre une gouvernance transparente et collégiale

Il existe une représentation étudiante dans l'ensemble des instances de dialogue social et de gouvernance (CA, CSP et CVE). Chaque rentrée, des réunions de délégué-e-s sont organisées. Les délégué-e-s peuvent exceptionnellement être réuni-es sur certains sujets par la direction. Ils composent le CVE.

Depuis septembre 2021, des réunions ouvertes ont été organisées pour débattre des enjeux et de l'avenir de l'établissement : en mars 2022, une réunion entre la direction et l'ensemble des étudiant-e-s pour faire le bilan du projet d'expositions et d'école hors-les-murs ayant animé l'établissement pendant trois semaines ; en avril 2022, une assemblée générale ouverte à toutes et tous pour évoquer la refonte de l'emploi du temps pour la rentrée 2022 – 2023. Ces espaces de parole sont particulièrement appréciés de la communauté étudiante.

### Objectifs :

- Maintenir une gouvernance transparente et à l'écoute de toutes.
- Continuer à encourager la participation des étudiantes à la gouvernance et à la vie démocratique de l'établissement.
- **Transformer le Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) en Conseil de la Recherche en réduisant le nombre de membres et en le composant à parité d'enseignant-es élu-es et de personnalités qualifiées choisies pour leur expertise. Ce conseil se réunira 2 fois par an pour évaluer la qualité des projets de recherche proposés.**

- **Transformer le Conseil de la Vie Étudiante (CVE) en Conseil de la Vie Étudiante et de la Pédagogie. Sa composition reste analogue.**

Il conviendra de solliciter le CA pour faire évoluer ces statuts, notamment sur la question de la composition du CSP, après consultation de la communauté de l'ESAA sur cette question.

## La transition écologique n'est pas un dîner de gala

Le projet d'établissement s'inscrit dans un net refus des termes « croissance verte » et « développement durable ». Ces appellations s'inscrivent dans des logiques productivistes et visent à légitimer un modèle socio-économique inégalitaire, non-respectueux de l'ensemble du vivant. Sans sortie claire des idéologies extractivistes, ni justice sociale ni justice environnementale ne sont envisageables. Le projet d'établissement tient à ne pas se faire complice des tentatives de récupération néolibérale des enjeux écologiques. Plutôt que de « s'assure[r] que son offre de formation intègre les enjeux du développement durable » (référentiel C6 du HCERES), le projet d'établissement 2024 – 2029 préfère mettre en lumière les mécanismes de récupération discursive des enjeux climatiques et écologiques par un ordre politique qui n'a pas l'ambition de sortir d'une logique productiviste et extractiviste, et par conséquent écocidaire.

Si « développement durable » est un oxymore et une aberration du point de vue scientifique – le terme est une invention de l'industrie pétrolière dans les années 1980<sup>7</sup> -, l'ESAA intègre en revanche dans son offre de formation des enjeux d'éco-responsabilité, de justice sociale et de justice environnementale, au travers d'invitations à des théoricien-nes et artistes concernées par ces questions, ainsi qu'en promouvant les circuits-court et les logiques de récupération.

## Vers l'inclusion (et au-delà)

À l'ère de l'effondrement écologique mondial, la nécessité de créer des espaces qui permettent la survie et l'épanouissement de diverses formes de vie écologiques est devenue de plus en plus évidente. Le projet d'établissement se situe dans l'Anthropocène et s'ajuste aux besoins de justice climatique qui en découlent.

Dans ce cadre extrêmement large, le projet de l'ESAA ne négligera pas de relier la diversité écologique à la neurodiversité. En effet, l'effondrement écologique ne met pas seulement en danger les espèces non humaines, les écosystèmes et leur diversité ; il met également en danger les humaines, leurs habitats et leur diversité. L'une des puissantes réussites du capitalisme cognitif (Yves Citton dirait « capitalisme insomniaque ») est d'avoir imposé à toutes les habitantes de la planète les mêmes écologies brutales de l'attention (médiatisées par la chaîne de production, la publicité de masse, les smartphones, les réseaux sociaux, etc.). Celles-ci ont pour conséquence l'appauvrissement de la neurodiversité humaine par la neurotypisation des comportements attendus. Cette neurotypisation entraîne des formes spécifiques de capacitisme, c'est-à-dire une discrimination fondée sur l'incapacité de certaines personnes à « faire attention » correctement.

Dans le sillage des Zones d'Atterrissage Temporaire créées dans la bibliothèque de l'ESAA et dans l'amphithéâtre en 2023, on favorisera la création d'espaces plus inclusifs pour la neurodiversité. Et, plus généralement, sera favorisé le développement de pratiques, d'habitudes et de formats de travail plus inclusifs pour la neurodiversité. Les écoles d'art étaient déjà des lieux sensiblement accueillant à l'endroit des diversités, mais un long chemin reste encore à parcourir.

Si les voies des politiques publiques, celles de la thérapie et de la tolérance, sont nécessaires (en particulier pour l'avancement des droits civiques et l'habitabilité des vies neurodiverses) elles ne doivent pas occulter le fait que la (neuro)diversité n'est pas une étrangeté que nous devrions

---

<sup>7</sup> Franck-Dominique Vivien, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », dans *Mondes en développement*, 2003/1 (n°121), p 1-21

simplement apprendre à inclure. Il s'agit avant tout d'un défi lancé au paradigme productiviste et capacitiste d'une société fondée sur l'extraction des sols, du vivant, et des forces subjectives de chacun·e. Que se passerait-il si nous nous donnions une chance de renverser la logique de l'accessibilité et de l'acceptation de la différence ? Il ne s'agirait pas seulement d'équiper notre architecture de toilettes, d'ascenseurs et de dalles podotactiles accessibles aux fauteuils roulants (ce serait déjà ça), il faudrait aussi se donner les moyens de partager des mondes et de changer nos habitudes motrices et perceptives. La neurodiversité cesserait alors d'être un angle mort qui n'est pas pris en compte dans la société civile.

Pour de multiples raisons qu'il serait trop long de détailler ici, travailler à l'inclusion des personnes neurodiverses implique de lutter à différents niveaux contre l'oppression liée au genre, à la race, à la sexualité, aux capacités et à la classe. Le présent projet met en son cœur les luttes contre l'oppression systémique, y compris, mais sans s'y limiter, la discrimination fondée sur la capacité physique, la capacité mentale, le sexisme, le racisme et la queerphobie.

Ce projet (de vie) n'implique pas que les pratiques artistiques s'y rapportent, bien au contraire. Il se veut le cadre permettant à chacun·e de trouver la place qui lui convient.

## Conclusion

Au risque de la répétition, on énumère à nouveau, pour conclure, les lignes directrices :

- Accepter l'intranquillité ;
- Défendre la fragilité, l'interdépendance, les communs ;
- Voisiner, semer, planter, arroser (depuis la marge, s'ouvrir et se végétaliser) ;
- Habiter l'école, tout en la traversant ;
- Renforcer une pédagogie transversale (création et conservation-restauration) ;
- Rappeler la singularité de la conservation-restauration à l'ESAA ;
- Développer une recherche située ;
- Redire que l'hospitalité ne se conditionne pas ;
- Poursuivre, dans un même mouvement, l'ancrage territorial et l'ouverture internationale ;
- Conforter la professionnalisation ;
- Consolider les ressources en dialogue avec les tutelles ;
- Poursuivre une gouvernance transparente et collégiale ;
- La transition écologique n'est pas un dîner de gala ;
- Vers l'inclusion (et au-delà).

Végétaliser, voisiner, co-créer, s'ouvrir, soigner les relations aux humains et aux non-humains... Ces belles perspectives doivent s'accompagner de pragmatisme et d'une consolidation structurelle de l'établissement. On s'engagera donc dans un travail prospectif, en lien étroit avec les tutelles, pour envisager des rapprochements, des collaborations serrées, des établissements expérimentaux et autres groupements d'intérêts scientifiques. Les structures de taille modeste comme l'ESAA ont tout à gagner à la mutualisation de certains moyens, conjuguée aux développements d'actions collectives et concertées.

Si un EPCC multisites par le rapprochement de plusieurs écoles d'art est le modèle le plus évident – il a été testé en de nombreuses régions – il ne faut pas s'interdire de rêver à des modèles alternatifs, traversant l'ensemble de la filière culturelle, chevauchant les disciplines. Se rapprocher d'un centre d'art aspirant à devenir un musée, d'un conservatoire, d'un opéra, d'une association patrimoniale, d'un festival de danse... De nombreuses alliances sont à inventer.